



Quinze communes au futur



L'Action sociale dans
l'Arrondissement
de Dinant

Un état des lieux

Vous avez dit Prospect 15_{etc} ?

Prospect 15_{etc} est une expérience de transcommunalité coordonnée (etc) proposée aux quinze communes de l'Arrondissement de Dinant, initiée et coordonnée par le Centre Culturel Régional de Dinant. La démarche vise la réflexion prospective sur le territoire. Tous les mots de cette description comptent pour en définir les objectifs.

Expérience

Prospect 15_{etc} est une expérience. C'est donc par la pratique que peut s'acquérir tant la connaissance du territoire de pertinence que la conviction qu'il

Transcommunalité

Nous comprenons la transcommunalité comme le principe de transversalité appliqué à un ensemble cohérent de Communes (ici un arrondissement administratif). Il ne s'agit dès lors pas d'introduire l'idée d'une éventuelle supériorité entre membres du groupe. Le territoire expérimental ne comporte pas de pôle dominant: quatre petites villes et onze petites communes le composent. Les partenaires acceptent ce fait, participent volontairement et sans esprit partisan. C'est bien du développement d'une sous-région précise qu'il s'agit, pas de celui de quinze entités concurrentes.

Ici aussi le concept, s'il est séduisant, n'est pas spontanément partagé; s'il semble évident, il ne fait

● respecter un postulat de départ: la transcommunalité est une valeur qui peut être défendue et vécue même par des partenaires ayant des objectifs différents voire antagonistes;

● partager une conviction: l'autonomie de pensée, la créativité et l'indépendance d'esprit d'un Centre Culturel se marient bien avec l'expérimentation;

● oser la bataille pour une idée: la culture est un possible levier de développement.

A partir de là, une coordination est possible qui se met à l'écoute et suscite une démarche ascendante c'est-à-dire qui progresse en rencontrant des partenaires et qui fait passer la réflexion et les décisions à un plan supérieur (par exemple le bien commun d'un plus grand nombre).

Réflexion

Voilà sans doute la définition d'une réalité qui doit, si elle est bien comprise, faire reconnaître l'intérêt d'une réflexion prospective de développement territorial au départ d'un Centre Culturel. Lorsque l'ensemble de ses missions décrétales est rempli, un Centre Culturel se trouve «naturellement» au cœur de la réalité de vie de sa région. Sa reconnaissance pour la qualité du travail réalisé, sa légitimité et sa crédibilité, au travers des missions qui lui incombent, débouchent alors assez naturellement sur un «plus loin» de réflexion au bénéfice du territoire. En ce sens, une démarche engagée ne peut être que réflexive et ne peut devenir opérationnelle car elle quitte alors la sphère de ses missions.

Entrée en matière

est nécessaire de travailler au développement de celui-ci. Une fois ces deux données établies peut alors se poursuivre la démarche de détermination de la vision du territoire.

Parallèlement, l'expérience permet de vérifier une hypothèse de travail, en l'occurrence: un Centre Culturel Régional (le Centre Culturel Régional de Dinant) est-il un lieu possible de réflexion prospective, visant au développement intégré d'une région (Arrondissement de Dinant) et, par là, est-il un levier de développement possible?

pas nécessairement l'unanimité. On touche ici à un pan entier de la culture locale (des cultures locales). L'expérience a un sens.

Coordonnée

S'il l'on souhaite expérimenter la pertinence de l'hypothèse, cela ne peut se faire «au pif», de manière simplement instinctive. Le concept de transcommunalité n'étant pas inné, il s'agit de mesurer comment l'acquérir. La coordination poursuit ainsi plusieurs buts:

Ceci étant posé, l'action de **Prospect 15^{etc}** se veut prioritairement réflexive: il sera donc question d'examiner le territoire et la population dans la conviction de pouvoir le faire évoluer et changer si jugé nécessaire. Cette réflexion se voulant le reflet de la réalité, il s'agira de bien le connaître, de l'analyser par une série d'états des lieux. Réflexion faite, on obtiendra une image que l'on pourra alors faire évoluer d'un état (des lieux) figé à une vision dynamique répondant aux désirs, souhaits et enjeux définis par ailleurs.

Prospective

Intervient alors la détermination commune d'une vision d'un futur souhaité par le plus grand nombre. En l'occurrence, la démarche **Prospect 15^{etc}**, autour des quatre piliers qui la constituent, construit cette vision à partir des enjeux politiques, sociaux, culturels et citoyens. L'enjeu intermédiaire consiste donc à faire converger les quatre piliers vers une base commune, le futur décidé du territoire.

Dans ce cadre, la prospective territoriale apparaît comme un instrument pour aider à la compréhension de la transformation d'un territoire. Notre société rurale est marquée, autant que l'urbanité, par la complexité croissante, les interdépendances. La réflexion menée par un Centre Culturel, redisons-le, dans une certaine autonomie et indépendance, permet et promeut une culture de l'anticipation et du débat collectif sur les enjeux de demain et les choix qui en résultent aujourd'hui. Cette réflexion permet d'engager les acteurs locaux (politiques, sociaux, culturels et citoyens) sur la voie

de stratégies ambitieuses, volontaristes et proactives, traduites dans le projet de territoire, conçu aux fins de prendre en main son destin et de peser sur le futur. Ce chemin est la version ambitieuse et poussée d'un processus d'éducation permanente. Les représentants des territoires et les populations concernées ont besoin, encore plus que par le passé, d'anticiper l'avenir pour, concurrence exacerbée entre territoires et montée en puissance de la société civile obligent, prendre des décisions rationnelles plus pertinentes au plan économique, socialement plus acceptables et plus respectueuses de l'environnement, notamment, et des attentes exprimées.

Arrondissement de Dinant

Il est utile de préciser le sens dans lequel le mot est compris. Nous n'entrerons pas dans un débat sur le sens géographique de celui-ci mais privilégierons le sens de territoire de coresponsabilité tel qu'il est défini par le Conseil de l'Europe. Dans sa stratégie de cohésion sociale, le Conseil de l'Europe définit le territoire de coresponsabilité comme un territoire où un processus de concertation se met en place pour développer une approche de coresponsabilité pour le bien-être de tous. Appliqué à l'Arrondissement de Dinant et à la Wallonie, il est nécessaire de faire le lien avec la thématique des bassins de vie. Et nous voici au cœur d'une problématique où le territoire peut correspondre à trois entités pas nécessairement correspondantes. D'où la nécessité de clarifier, de réfléchir et de faire des propositions sensées et cohérentes.

Pour une ruralité librement consentie

Tout cela pour cela pourrait-on dire: quelle culture pour quelle ruralité pour quelle population? Poser la question c'est prendre la mesure du travail à réaliser et la nécessité d'identifier un lieu au cœur de ce triangle: le Centre Culturel Régional. Chaque commune garde l'autonomie de la décision pouvant découler des réflexions. Entre 13 et 15 communes participent au sein de trois Comités:

le Comité d'Orientation Politique (COP)¹ rassemble les Bourgmestres; ces derniers déterminent les sujets à traiter. Sur base d'une information (invitation d'experts) et d'une discussion communes, des décisions peuvent être prises à l'échelon d'une ou de plusieurs communes. Un guichet de l'énergie itinérant vient (2009/10), par exemple, d'être mis en place pour 12 des 15 Communes.

le Comité d'Orientation Social (COS)² est le fer de lance de l'action sociale sur l'Arrondissement. Les Président(e)s de CPAS partagent pratiques, expériences et questionnement divers. Le COS est en lien constant avec la Fédération des CPAS. C'est le travail de ce Comité qui est partiellement mis en lumière dans la présente brochure.

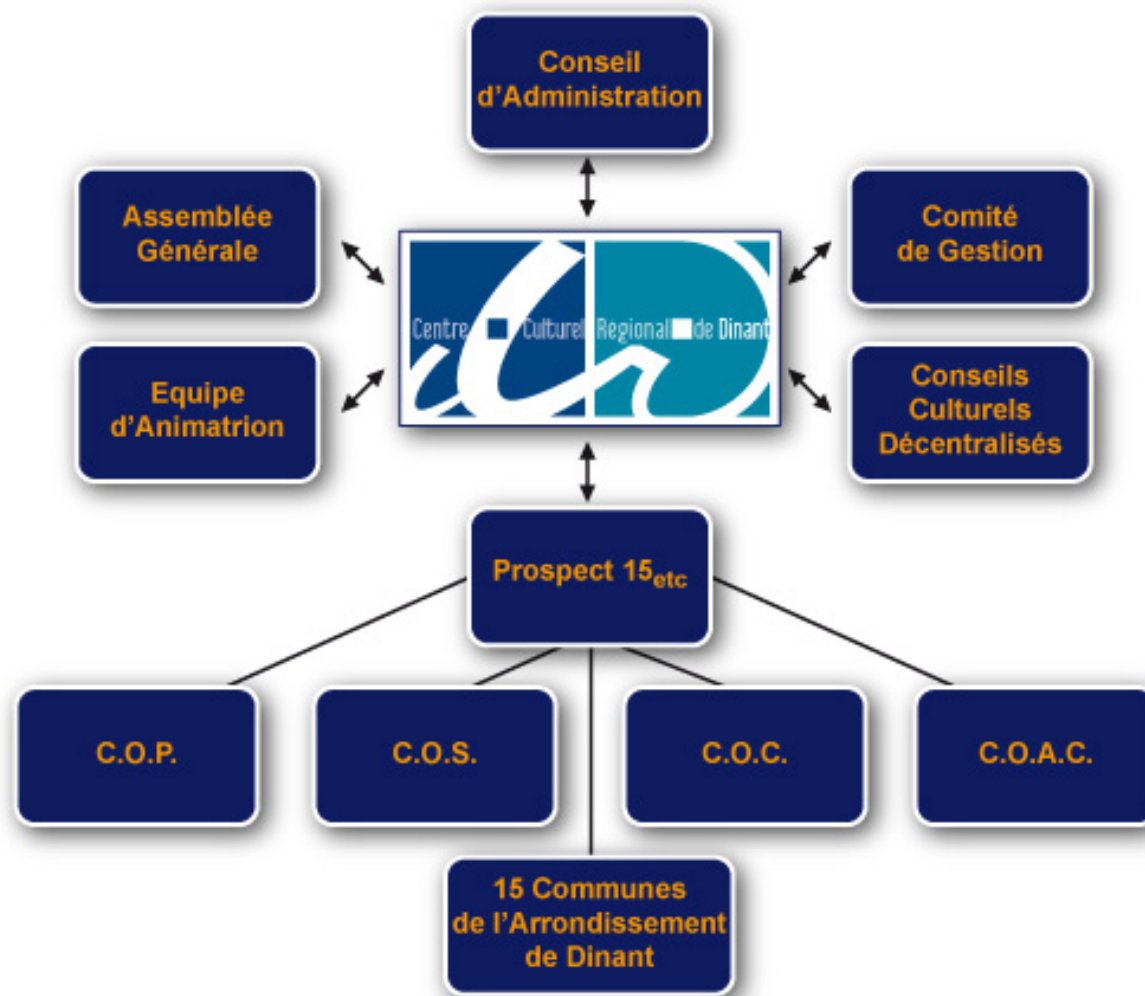
¹ Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Vresse s/ Semois, Yvoir participent au COP.

² Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Vresse s/ Semois, Yvoir participent au COS.

le Comité d'Orientation Culture (COC)³ est le lieu d'échange des opérateurs culturels de l'Arrondissement. Ensemble, le Centre Culturel Régional (CCR), les Centres Culturels Locaux (CCL) et les Conseils Culturels décentralisés (CCd) tâchent de rendre cohérentes les dépenses, harmonisée la promotion commune, et partagés les programmations et subsides divers. Un travail de prospective est en cours (Quelle culture, quelle ruralité en 2030?). Une Plateforme jeune est également lancée afin de rejoindre les citoyens.

Un quatrième comité est en formation (mise en place en 2012): le Comité d'Orientation de l'Action Citoyenne (COAC)⁴. Il vise notamment à donner la parole aux citoyens quant à leur bien-être et à l'avenir de leur territoire en se basant, entre autres, sur une action du Conseil de l'Europe (Indicateurs de bien-être - Projet Spiral©)⁵.

On le voit, la vie fait évoluer le concept. Il ne sera dès lors pas étonnant de constater l'un ou l'autre changement, l'une ou l'autre évolution au moment où ce document sera publié. Des projets voient le jour localement, des idées émergent et d'autres ne sont pas poursuivies. Il est donc nécessaire de garder en mémoire cette mouvance des choses afin de considérer le présent document à sa juste valeur et selon son actualité.



³ Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Hastière, Havelange, Rochefort et Vresse s/ Semois sont membres du COC.

⁴ Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse s/ Semois, Yvoir participeront au COAC.

⁵ SPIRAL (Societal Progress Indicators and Responsibilities for ALL)

Au cours des nombreuses rencontres tenues depuis 2003, le travail de réflexion mené est important et mérite d'être mentionné. Il n'est pas banal de constater que l'activité poursuivie l'est dans des conditions de financement parfois difficiles, avec une équipe réduite, en dehors des sentiers habituellement battus par ce genre de démarches. **Prospect 15_{etc}** ne joue pas dans la cour des intercommunales ou autres institutions à visibilité forte. On peut donc affirmer que les activités de l'expérience sont autant de pierres blanches d'une initiative qui s'est lentement fait une place au soleil dans l'univers des expériences transversales de plus en plus présentes en matière de gouvernance et qui se retrouvent régulièrement au sein de la plateforme d'Intelligence Territoriale Wallonne (Intelliterwal)⁶.

Quoi?

Les domaines de travail de **Prospect 15_{etc}** traitent de thématiques en lien avec les six priorités exprimées dans le Manifeste des Quinze signé par les Bourgmestres participants en 2003. Il s'agit de l'économie, la mobilité, l'aménagement du territoire, la culture, le social et la santé.

⁶ Participent notamment à l'initiative Intelliterwal les exercices de prospectives: Charleroi 2020, Cœur du Hainaut 2025, Herve au futur, Liège 2020, Réseaulux, Ottignies Louvain-la-Neuve 2050, Pays de Famenne, Prospect 15 et Wallonie Picarde 2025.

2005/2006

COP	Rencontre avec le Bureau Economique de la Province de Namur Réunion technique Aménagement du territoire Action Poste pour le maintien des bureaux (à trois reprises, lettres ouvertes) Publication 1: 15 Communes Au Futur, De l'Autonomie Communale à la Communauté d'Intérêts Prospective
COS	Mobilités sociales Enquête Logement
COC	Programmation commune: Focus Philippe Vauchel Forum acteurs culturels de l'Arrondissement/Communauté française/Province de Namur

2006/2007

COP	Mobilité (suite) Poste (suite) Médecine générale Publication 2: 15 Communes Au Futur, Une Communauté d'Intérêts en Construction?
COS	Document commun Art. 60/61 Le COS comme un collège
COC	Signé N'Guyen La Croisade du bonheur Dérapages Magazine culturel MATélé, essai 1

2007/2008

COP	Cautionnement académique FUNDP Mobilité lignes express Services de secours Médecine générale Rencontre Dir. Gén. TEC Rencontre Cdt Gilbert, Zones de secours Mobilité CIEP
COS	Année Logement - Luc LAURENT - AIS - Cabinet Antoine Construction projet Interreg IV SQuAT (Social au Quotidien de l'Action Transfrontalière)
COC	Terre Ferme, réflexion ruralité Evaluation concertée Yambi Projet Philippe Vauchel

2009/2010



2008/2009

COP	Etat des lieux/GéDAP Publication 3: 15 Communes au Futur, Analyse des Caractéristiques Démographiques, Socioéconomiques,... Démarches Guichet itinérant de l'énergie Publication 4: 15 Communes au Futur, Comment Va la Santé?
COS	Publication 5: 15 Communes au Futur, Dis-moi où Tu Loges. Etat des besoins
COC	Terre Ferme Festival Film Ruralité
COAC	Réflexion mise en place du Comité d'Orientation de l'Action Citoyenne

2009/2010

COP	Mise en place Guichet de l'énergie Mobilité projet Explor-acteurs Terre ferme / Ruralité Indicateurs de richesse – Projet FAIR (Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse)
COS	Mise en place Guichet de l'énergie et projets MéBAR Etat des besoins
COC	Prospective culturelle Festival Film Ruralité Simplicité volontaire Cinéma en région rurale
COAC	Contact Conseil de l'Europe Projet SPIRAL

2010/2011

COP	Cartographie Mobilité en zone rurale Développement: schéma directeur Aménagement du territoire et densification
COS	Rédaction protocole de collaboration CPAS/SAJ Etat des besoins
COC	Plateforme Jeunes: - Langues Ages, Langues d'Âges - Douche Froide - Rencontres avec Jean Blairon Cinéma en ruralité
COAC	Formation au projet SPIRAL du Conseil de l'Europe Détermination des procédures de mise en place, choix des partenaires

Quoi?

L'idée de rédiger un «état des besoins» en matière sociale sur le territoire de l'Arrondissement de Dinant a été émise lors d'une rencontre du COS au cours de l'année 2008. Le représentant de la Fédération Wallonne des CPAS, participant aux rencontres dès l'origine, s'étonnait d'une relative méconnaissance par les différents partenaires de l'action sociale aux plans local et transcommunal. Comment, en effet, mettre en place une réelle transcommunalité sociale si les diverses parties ignorent les réalités les unes des autres. Pendant deux années, récolte, compilation, tri, mise en perspective furent au menu



Pourquoi?

La question vient d'être abordée dans le paragraphe ci-dessus. Comment mettre en place une visée transcommunale de l'action sociale sur un territoire

Qui?

Mentionnées plus haut dans cette brochure⁷, les communes de l'Arrondissement qui participent à la démarche ne représentent pas l'ensemble des

Etat des besoins en matière sociale

des rencontres entre président(e)s ou au sein de l'équipe de **Prospect 15^{etc.}**, équipe qui organisa le travail de rédaction, d'animation des rencontres et de correction.

donné si les parties concernées (les communes et les CPAS) ignorent ce que font «leurs mains gauches»? Un des objectifs du présent document est donc bien de faire un arrêt sur image, de donner la parole, de s'ouvrir à des amis critiques afin de photographier au mieux l'action sociale sur la majorité des communes de l'Arrondissement. Cette photographie est, pour l'instant, unilatérale. La vision des citoyens pourra venir la compléter ultérieurement.

Quinze. Historique. Dès 2005, l'ensemble des quinze communes participait aux travaux du Comité. Puis des Bourgmestres eurent l'idée de mettre en place une association de communes à cheval sur les deux provinces de Namur et Luxembourg. Naissait alors l'Asbl Pays de Famenne, à laquelle participent Rochefort et Somme-Leuze. Les objectifs exprimés pour cette Asbl diffèrent de ceux de **Prospect 15^{etc.}**: faire reconnaître par une image forte un bassin de vie qui connaît un développement dynamique; pour

⁷ Notes de bas de page n°1, 2, 3, 4

renforcer la cohésion interne de ce «Pays» par l'intensification des échanges marchands comme non-marchands et des services collectifs; pour valoriser d'une même voix ses ressources actives et potentielles, en particulier vis-à-vis des autorités wallonnes et des investisseurs.⁸ Une visée commune rassemble les deux initiatives à savoir une forme de transcommunalité, terme que l'on décline d'une manière propre à chaque réalité. **Prospect 15_{etc}** réalise un travail de fond sur le sens du territoire et ses forces et faiblesses. Il n'est donc pas immédiatement question d'opérationnalité. Il s'agit de poser la dynamique du développement sur le terrain de la réflexion concrète.

Comment?

Les étapes ont été les suivantes :

- Des tableaux reprenant la liste de l'ensemble des services pouvant être mis en place au sein d'un CPAS ont été remis aux Président(e)s. Il leur a été demandé d'y cocher les services qui étaient mis en place dans leur structure. Ces données ont été remises à jour. Cette première étape (envoi des questionnaires, réception des réponses (et divers rappels car «la vie continue»), traitement des données, vérifications et corrections (le travail s'est déroulé sur deux législatures communes, des Président(e)s ont quitté et d'autres sont arrivé(e)s), s'est étalé sur 24 mois.
- Lors des réunions du COS, les Président(e)s ont pu exprimer un ressenti (le leur et celui des équipes) par rapport aux réalités du terrain telles qu'exprimées dans les diverses réponses. Une chose est la réalité des besoins rencontrés (besoins objectifs), une autre est de vérifier dans quelle situation (besoins subjectifs) se trouvent les travailleurs sociaux qui participent à la réalisation pratique de l'offre en services sociaux de toutes sortes. A partir de là, des organigrammes ont été dressés; ils synthétisent la situation et, en ce sens, présentent la liste de besoins qualifiés de «subjectifs».
- La troisième étape du projet consiste en une tentative de corrélation entre des «plus» et des «moins» via un croisement des données «objectives» et «subjectives».
- L'étape ultérieure fera l'objet d'un travail statistique réalisé en partenariat avec le GEDAP (Institut de recherches statistiques de l'UCL) sur diverses données démographiques de l'Arrondissement afin de mettre scientifiquement en lumière certains manques déjà ressentis sur le terrain et de réaliser une cartographie de l'action sociale.



Les communes participantes

Entre les participants du départ et ceux de l'arrivée, la situation a quelque peu évolué. Les quinze Communes ont participé d'entrée de jeu. Puis le nombre a varié suite aux élections communales de 2006 et aux modifications de majorité, suite au départ des communes de Rochefort et Somme-Leuze, suite aux remplacements de Président(e)s de CPAS en fonction des accords de majorité. A mi-mandat communal, ce ne sont pas moins de 5 Président(e)s⁹ qui ont été remplacé(e)s: il n'est pas aisé de pérenniser une action dans de telles circonstances. La mouvance de ces situations explique que, parfois, un tableau traite de

L'Etude

l'ensemble des communes alors qu'ailleurs, on fait référence à un nombre inférieur. On peut cependant considérer que 9 Communes ont montré une grande fidélité. Il faut malgré tout se réjouir du dynamisme de la base stable du COS.

Ce que l'on appellera besoins objectifs

Le cadre

On le sait et il est sans doute utile de le rappeler,

toute personne séjournant en Belgique a droit à l'aide sociale qui permet à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. En vue d'assurer cette aide, il existe dans chaque commune un Centre Public d'Action Sociale (CPAS).

L'aide apportée par le centre peut être palliative, curative ou préventive. Elle peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale, psychologique. Elle peut prendre différentes formes: aide financière, avances sur pensions alimentaires, mise à l'emploi, médiation de dettes, aide psychosociale, aide juridique, logement, aide médicale, soins à domicile, accueil dans un centre d'aide.



L'aide offerte par un CPAS est définie en grande partie localement, en fonction des besoins existant dans les différentes communes. Les administrations locales dégagent annuellement des moyens pour le fonctionnement de leur CPAS.

Le CPAS est administré par le Conseil de l'aide sociale, composé de conseillers élus par le Conseil communal, juste après les élections communales et désignés pour toute une législature (6 ans). Leur nombre dépend du nombre d'habitants de la commune. Le Conseil de l'aide sociale constitue en son sein un bureau permanent et élit parmi ses membres un Président qui devient un membre effectif du collège communal avec voix délibérative (sauf lorsque le collège exerce son pouvoir de tutelle sur le CPAS).

En passant en revue l'offre de services rendus (besoins objectifs rejoints) sur une partie importante de l'Arrondissement, nous cherchons à dégager les priorités à rejoindre dans le futur afin d'être aussi proche que possible des besoins des citoyens et d'indiquer aux citoyens élus et à ceux «à élire» (à tout le moins celles et ceux qui le désirent) dans quel sens mener une politique. Idéalement, on pourrait imaginer construire, à partir de ce document, une politique sociale transcommunale, dans le respect de l'autonomie communale, cela va sans dire.

Sans se laisser distraire par l'inévitable sécheresse d'un tel tableau analytique, le lecteur est invité à identifier les plus et les moins de l'action sociale dans tout ou partie de l'Arrondissement de Dinant. Ce que l'on appellera «Besoins Objectifs» est donc l'offre qui n'existe pas encore, les besoins non encore rejoints et que les tableaux ci-dessous montrent par l'absurde.

⁸ <http://www.paysdefamenne.be>

⁹ Anhée (raisons professionnelles), Ciney (raisons de santé), Dinant (démissions successives), Hastière et Houyet (mandat de trois ans).

Les services offerts par les CPAS

AIDE A DOMICILE

Aides Familiales	15
Aides Ménagères	13
Dépannage	9
Garde-malades	9
Titres-services	10
Prêt de matériel sanitaire	6
Repas à domicile	15
Services de soins à domicile	6
Centre de coordination	4
Télévigilance	12
Taxi-social	7

AIDE A LA MERE ET A LA PETITE ENFANCE

Crèche	5
Garde d'enfants malades à domicile	11
Garderie momentanée	5
Maison Communale d'accueil à l'enfance	5
Maison d'enfants	0
Maison maternelle	0
Service d'accueillantes (gardiennes encadrées)	14

AIDE SOCIALE GENERALE

CLE (commission locale pour l'énergie)	13
Centre de téléchargement (compteur à budget)	11
Restaurant social	0
Aides multiples de première nécessité (magasin organisé)	
-Mobilier	7
-Vêtements	9
-Aide alimentaire	8
-Lavoir - repassage	8
Coordination sociale	6
Groupe d'animation et de réflexion sur l'exclusion sociale	3
Maison de quartier	1
Service de médiation de dettes	15
Ecole de consommateurs	6
Dispositif d'urgence sociale	5
Service d'insertion sociale	11
Relais social	1

ASSUETUDES

Centre d'accueil d'urgence	1
Groupe d'entraide	4
Prévention / information recherche	4
Traitement ambulatoire	1
Traitement résidentiel	1

DROIT / JUSTICE

Information / aide / défense juridique	11
TIG (travaux d'intérêt général)	10

ENSEIGNEMENT

Ecole de devoirs	4
Prévention de l'échec scolaire	3

FAMILLE

Centre de planning et de consultation familiale et conjugale	1
--	---

FORMATION / EMPLOI

Agence locale pour l'emploi	10
Cours d'alphabétisation	6
Entreprise d'insertion	1
Entreprise de formation / OISP: organisme d'insertion socioprofessionnelle	5
Mission régionale pour l'emploi	2
Mouvement d'éducation permanente	1
Service d'insertion socioprofessionnelle	10
Régie de quartier	1
Service d'accueil et d'information pour l'emploi	3
Maison de l'emploi + AWIPH	8
Entreprise d'économie sociale	2
FOREM	5
Mesures de mise à l'emploi	
-Art.60	14
-Art.61	8
-SINE	3
-ACTIVA	8
PTP / APE	6

JEUNESSE

Conseil d'arrondissement de l'Aide à la Jeunesse	4
Aide en milieu ouvert / service de prévention	4
Centre d'accueil d'urgence	2
Centre d'information (infor-jeunes)	2
Enfance maltraitée	3
Logement supervisé	1
Maison des jeunes	4
Organisme d'adoption	0
Service d'Aide à la Jeunesse	4
Service de placement familial	1
Service résidentiel / maison familiale	0
Terrain d'aventure	0
Service de Protection Judiciaire	3
Eté jeune	2
Eté solidaire	8
Plaine de vacances	7

LOGEMENT

Agence immobilière sociale	14
Centre d'accueil pour adultes en difficulté	2
Information / aide / défense	1
Logement d'insertion	6
Logement d'urgence / de transit	11
Société d'habitations sociales	8
Service logement	10

PERSONNES AGEES

Centre d'accueil de jour	1
Centre de services communs	0
Hôpital gériatrique	1
Loisir / sport / formation	1
Lutte contre la maltraitance	1
Maison de repos	5
Maison de repos et de soins	3
Résidence - services	0
Logement pour vieux ménages	3
Senior - sitting	1

PERSONNES HANDICAPEES

Association d'aide	2
Entreprise de travail adapté	1
Logement	3
Transport adapté + AWIPH	3

SANTE

Centre de santé / centre de dépistage	2
Hôpital général / polyclinique / centre de revalidation	2
Maison de convalescence	0
Maison médicale	1
Promotion de la santé	2
Service de soins palliatifs à domicile	4
Soins palliatifs en institution	1
Transport de malades	3
Aide médicale urgente	1

SANTE MENTALE

Initiative d'habitations protégées	0
Logement supervisé	0
Service de santé mentale	1

CULTURE

Convention Art.27	13
Ateliers d'expressions	
-Théâtre	4
-Photo	0
-Sculpture	0
-Peinture	0

Ce que l'on appellera besoins subjectifs

Nous entrons ici dans la partie du document où les Président(e)s de CPAS s'expriment quant aux plus et au moins de leurs CPAS. Ici comme ailleurs, nous avons opté pour une version synthétique anonyme des témoignages. L'important est, nous semble-t-il, de donner la parole afin de susciter la réaction des instances à tous les niveaux.

Les services rendus



Nous ne couvrirons pas dans cette partie l'ensemble des services rendus par les CPAS mais nous nous attarderons aux nœuds problématiques qui risquent de devenir de réelles difficultés si l'on n'en tient pas compte. Les matières concernées touchent au logement, à la médiation de dettes, à l'aide juridique, à l'énergie, aux repas à domicile, à la réinsertion socioprofessionnelle, à la cohésion sociale et à l'administration des dossiers.

Dans plusieurs Communes, l'achat de bâtiments par le CPAS s'avère de plus en plus malaisé. Les possibilités d'achat sont rares: l'offre est faible et le montant, trop élevé. Des investisseurs privés font main basse sur les rares occasions. Une autre raison justifiant la difficulté de l'achat est la concurrence importante due aux transactions touristiques: les touristes sont sous le charme de la région et se montrent de redoutables acheteurs, les concurrencer est difficile.

Une fois cet obstacle franchi, se pose la douloureuse question du coût de l'aménagement, de l'entretien et de la rénovation consécutive à l'utilisation des lieux par des locataires parfois peu soucieux de leur logement; dans certains cas, on frise l'insalubrité.

Il serait trop long de détailler ici la problématique de l'habitat permanent. Evoquons simplement la question en citant l'effet «zone», les squats, les caravanes non entretenues aux propriétaires inconnus, la violence parfois associée et souvent à tort,... Ici n'est pas le lieu de traiter la question.

Abordons la thématique du logement côté bénéficiaires de l'aide sociale. Le manque d'une éducation de base en matière sociale et de gestion du quotidien constitue un obstacle fondamental à la gestion d'une habitation: manque d'entretien, mauvaise gestion, absence de suivi de courriers sont autant de causes de fermetures de portes! Inutile de préciser que le manque d'éducation et de formation rend l'accès à des demandes de primes ou d'ouverture de dossiers d'aide proprement impossible même si

ces aides sont éligibles. Ajoutons que les montants demandés empêchent les moindres locations et l'on comprendra pourquoi et comment les parcs de caravanes deviennent souvent la dernière alternative pour le logement avant la rue.

Nous venons d'évoquer la question cruciale des moyens financiers. Les soucis sont divers. On constate une hausse générale de l'accompagnement financier, qui plus est également à destination de personnes disposant de revenus. Cela signifie qu'aujourd'hui une personne à faible revenu ne peut plus se passer de l'aide du CPAS. On appelle cette personne un working poor et c'est interpellant.



Opter pour la prévention est une priorité; vouloir la mettre en place se heurte à un manque de formateurs spécifiques et plus généralement à un manque de personnel pour gérer la problématique. Nous nous heurtons cependant à une question difficile à résoudre: vaut-il mieux privilégier la guidance budgétaire ou opter pour la médiation de dettes? Les deux services agissent dans le cadre spécifique de la problématique globale du surendettement, en proposant aux citoyens une aide adaptée à leur situation financière et en permettant à la personne endettée de mener une vie conforme à la dignité humaine tout en fournissant des efforts pour sortir de sa situation. Les moyens utilisés sont semblables: analyse du budget, dégagement d'une quotité disponible, négociation d'un plan d'apurement viable avec l'ensemble des créanciers, suivi du respect du plan et accompagnement psycho-social. La guidance budgétaire est une forme d'aide sociale, pratiquée essentiellement par les CPAS, qui a pour but d'aider les personnes et les familles à accroître la maîtrise sur leur budget au sens strict et d'améliorer, au sens large, les conditions de bien-être. Le compte de gestion bloqué est un outil de mise en place de cette guidance. Les avis sont partagés, les justifications cohérentes dans un sens comme dans l'autre, les résultats sur le terrain difficilement comparables.

Dans les deux situations décrites ci-dessus, un facteur de réussite s'impose: la pérennité de l'accompagnement. Or le personnel des CPAS constate une mobilité inquiétante des bénéficiaires: changement de logement, d'adresse, de Communes,... sont un obstacle majeur à la réussite de la médiation ou de la guidance, le suivi étant rendu impossible par cette mobilité. A y réfléchir de plus près, on peut aussi penser que cette mobilité est le résultat d'une sorte de libre-service social, sorte de supermarché supra communal permettant de choisir au mieux la Commune en fonction des occasions les plus favorables!

Enfin, on voit apparaître aujourd'hui le recours à un avocat en vue d'obtenir, de la manière la plus systématique possible, l'aide du CPAS. Cela est inacceptable selon les équipes de travailleurs sociaux. Qu'y faire lorsque l'on ne dispose pas soit du temps, soit des moyens pour contrer ce mode nouveau de «défense sociale»?

Pour conclure le sujet, comment trouver le temps et les moyens stratégiques d'évaluer tous les moyens mis en place? L'absence d'une évaluation digne de ce nom est synonyme de perte de conviction en ses propres méthodologies, perte également d'efficacité.

Il vient d'être question de la fréquence du recours aux services d'un avocat. Les CPAS reconnaissent soit un volume constant, soit une augmentation de ce genre de recours et donc de la charge de travail que la gestion de ceux-ci représentent.

Changement de cap mais pas forcément de problématique: l'énergie et sa gestion. Si l'on souhaite conduire les bénéficiaires de l'aide sociale vers une gestion réfléchie des énergies, il est impératif de leur permettre l'accès à toutes les sources d'information en gardant en mémoire que les démarches pédagogiques et de procédure doivent être adaptées. On ne peut mettre en pratique ce que l'on ne comprend pas. Certains CPAS font ainsi appel aux services du Guichet de l'Energie Itinérant mis en place par **Prospect 15**^{etc} sur le territoire de l'Arrondissement. En effet, il a été possible de convaincre le SPW d'élargir l'information, normalement destinée aux seuls citoyens, aux CPAS en tant qu'institution. Dans cette optique, nombreux sont les services qui ont opté ici aussi pour la prévention et le tutorat, moyen privilégié d'accès à l'économie d'énergie pour le plus grand nombre. Il est également positif de constater de nouvelles initiatives telle la distribution de bois. Enfin, des CPAS souhaitent forcer la mise en place efficiente du Fonds de Réduction du Coût Global de l'Energie (FRCGE).

Le sujet des repas à domicile est lui aussi source de changements et de questionnements. La demande croît sans cesse. Lorsque l'on met cette augmentation en perspective avec la dispersion de l'habitat caractéristique en zone rurale, on comprend aisément les effets induits. Ajoutons à cette double problématique la charge financière inhérente à la mise en conformité des véhicules

de distribution à domicile et le tableau financier se corse. Quatrième charge au coût croissant elle aussi: les aménagements de cuisine et la charge des frais en personnel supplémentaire en raison du succès de l'initiative. Notons pour conclure que certains bénéficiaires du service des repas à domicile émettent des exigences hors cadre en demandant à l'agent des menus services supplémentaires (petites courses, poste,...). Le distributeur devient alors un prodigieux de services.

Passons maintenant à la thématique de la réinsertion socioprofessionnelle pour noter une constante: le faible niveau de scolarisation et de formation des demandeurs leur ferme les portes à la moindre proposition d'emploi. La problématique des assuétudes est ici un facteur aggravant contre lequel les services sociaux ne sont pas toujours bien armés. On constatera cependant l'intérêt unanimement reconnu de programmes de remise au travail, le PTP par exemple, en regrettant malgré tout leur durée limitée. On le sait, le travail social a besoin de beaucoup de temps pour être opérationnel et fructueux.

Comment mettre en place une réelle politique de cohésion sociale? On pense immédiatement au désormais connu Plan de Cohésion Sociale. Précisons de quoi il est question¹⁰. Le Plan de Cohésion Sociale des villes et communes de Wallonie vise à soutenir les communes wallonnes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire. La cohésion

sociale est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap. Le décret prolonge et transforme un dispositif de prévention des risques au niveau local: le Plan de Prévention de Proximité (2003/2008), un dispositif d'émancipation sociale s'inspirant du concept de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, adapté au contexte politique wallon. Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) s'efforce de promouvoir l'exercice de 6 droits fondamentaux de compétence régionale: le droit à un revenu digne; le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale; le droit à un logement décent et à un environnement sain; le droit au travail; le droit à la formation; le droit à l'épanouissement culturel et social. Le PCS doit répondre aux deux objectifs suivants: le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Une série de constats s'impose: le PCS n'est pas généralisé (8 communes de l'Arrondissement sont engagées); la charge de travail que représente le

dépôt d'un dossier est impressionnante et empêche parfois l'implémentation d'un projet; les délais impartis pour rentrer un dossier sont à ce point brefs que, là aussi, le dépôt du dossier tient au miracle; les petites communes ne disposent pas du personnel suffisant pour affecter une partie d'emploi à l'écriture de projets et à leur développement; les situations dues aux assuétudes sont identiques en ruralité et en ville et pourtant les moyens dédiés à ces problématiques sont loin d'être comparables. Est-ce normal?

Si l'on analyse les divers programmes mis en place par la DiCS¹¹, on relève que sur les 15 communes, 6 sont engagées dans un plan HP, 11 participent à Été Solidaire et 8 font de l'Accueil Extrascolaire.

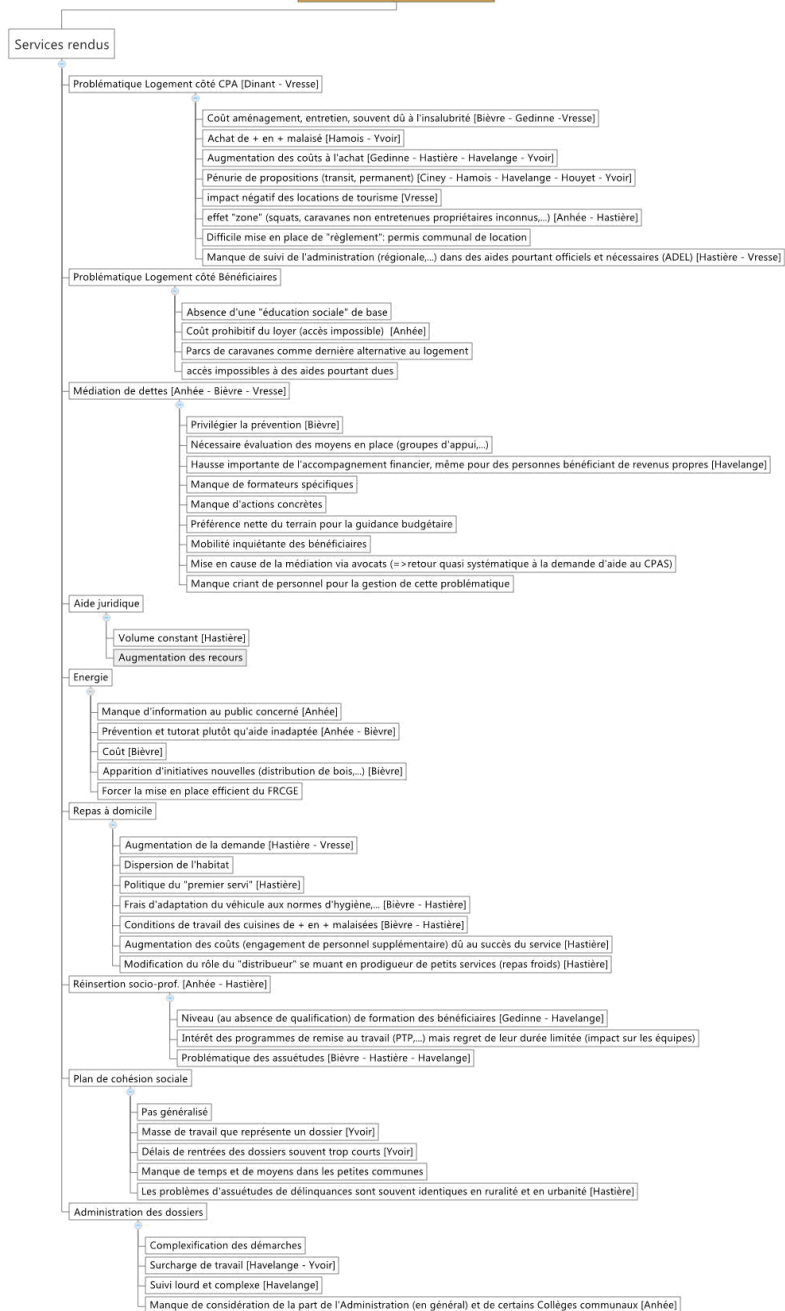
Clôturons ce chapitre par un quadruple appel:

- **appel à la simplification des démarches en général,**
- **appel au bon sens des administrations régionales en ce qui touche aux surcharges de travail notamment administratif;**
- **appel à l'allègement des démarches en matière de suivi des dossiers;**
- **appel à plus de considération de la part des administrations régionales et de certains Collèges communaux.**

¹⁰ www.cohesionsociale.wallonie.be

¹¹ Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale

Besoins des CPAS



Les finances

«La charge financière des CPAS repose essentiellement sur les Communes, la part du Fédéral est infime.» Dans cette affirmation sont enfermés rancœur et sentiment d'injustice. Et cela s'explique par la masse sans cesse croissante de rôles, tâches et fonctions qui sont transférées du Fédéral ou du Régional vers les Communes. Pensons simplement à la gestion des exclusions de chômage.

Le gâteau qui doit être partagé l'est selon des priorités: on pense à la masse salariale qui est en constante augmentation, ce qui n'est pas sans poser de questions; le fonds de pension des mandataires occupe lui aussi une place importante; enfin le déséquilibre entre contractuels et statutaires constitue également une source d'interrogation en termes de gestion.

Parler infrastructures, c'est reconnaître une grande diversité de situations. Les installations neuves et opérationnelles de certaines communes côtoient la crise infrastructurelle des autres; citons encore le manque de locaux d'accueil et de lieux d'archives.

Quelques Président(e)s s'inquiètent de l'impact possible de l'assujettissement des CPAS à la TVA et de ce que celle-ci représenterait, négativement ou positivement, dans un futur proche. Il n'est dès lors pas inutile de faire référence à un article¹² de la Fédération Wallonne des CPAS. (Voir encadré)

¹² <http://www.uvcw.be/articles/3,19,2,0,299.htm>



L'Etat, les Communautés et les Régions de l'Etat belge, les provinces, les agglomérations, les communes et les établissements publics ne sont pas considérés comme assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques, même lorsque à l'occasion de ces activités ou opérations, ils perçoivent des droits, redevances, cotisations ou rétributions.

C'est sur base de ces quelques lignes, qui constituent le premier alinéa de l'article 6 du Code belge de la TVA, que la plupart des gestionnaires communaux, qu'ils soient fonctionnaires ou mandataires publics, considèrent que leur commune se situe définitivement en dehors du champ d'application de la TVA.

La TVA ne serait donc qu'un coût supplémentaire pour les communes, qu'elles supporteraient comme tout consommateur final sans possibilité de la déduire.

Seuls certains organismes satellites des communes, tels que les asbl dites «communales» ou les régies communales autonomes, auraient éventuellement la possibilité de ne pas considérer cette taxe comme une charge. Toutefois, les tenants et aboutissants de la réglementation relative à ce sujet semblent ne pas toujours être perçus de manière très claire.

Al'heure où la pression budgétaire sur les communes du Royaume se fait de plus en plus forte, suite notamment à la Réforme des polices ou à l'absence de concordance entre l'augmentation des dépenses communales et la dotation du Fonds des communes, il est pourtant indispensable, pour les gestionnaires, de revoir de manière approfondie les flux financiers de leur commune et d'adopter une approche critique des coûts supportés par celle-ci.

A cet égard, force est de constater que les villes et communes ont intégré dans leurs missions d'intérêt public des activités qui ne relèvent pas strictement des missions qui leur sont dévolues en tant qu'autorités publiques. Ainsi en est-il de l'exploitation de piscines ou de centres sportifs, qu'elle soit effectuée au sein de la commune même ou par l'intermédiaire d'Asbl. Ce faisant, les villes et communes pourraient, pour ces services, avoir la qualité d'assujetti à la TVA, à l'instar d'autres opérateurs.

En fait, la législation TVA adopte cette approche de principe. En effet, l'alinéa 2 de l'article 6 du Code de la TVA précise ce qui suit:

«Toutefois, le Roi leur (aux organismes publics - NDLR) reconnaît la qualité d'assujetti pour ces activités ou opérations (celles qui sont accomplies en tant qu'autorités publiques - NDLR), dans la mesure où leur non-assujettissement conduirait à des distorsions de concurrence d'une certaine importance».

Néanmoins, en pratique, la Belgique a choisi une autre approche quant à l'assujettissement des organismes publics. Au lieu de se baser sur le critère de la distorsion de concurrence, la Belgique applique l'alinéa 3 de l'article 6 du Code de la TVA, rédigé comme suit:

«En outre, le Roi énumère les opérations pour lesquelles, dans la mesure où celles-ci ne sont pas négligeables, les organismes précités ont, en tout état de cause, la qualité d'assujetti».

En application de cet alinéa, une liste limitative des activités pour lesquelles les organismes publics ont, en tout état de cause, la qualité d'assujetti à la TVA est reprise à l'arrêté royal n° 26 du 2 décembre 1970.

A la lecture de ces dispositions, on s'aperçoit rapidement que les communes peuvent être concernées par la TVA, non pas seulement en tant que payeur, comme le sont les consommateurs finaux, mais également en tant que collecteur de la TVA dans le système du paiement-déduction que connaissent les opérateurs privés.

Il convient également de remarquer que, même dans les cas où les communes ne disposent pas de la qualité d'assujetti, elles restent susceptibles de se voir imposer certaines obligations par la législation en matière de TVA.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent article que l'Union des Villes et Communes de Wallonie nous a aimablement proposé de rédiger.

En effet, notre société, PricewaterhouseCoopers, en tant que société de conseil fiscal, est très souvent sollicitée par les villes et communes lorsque celles-ci décident d'entreprendre des activités qui n'entrent pas dans le cadre strict de leurs missions d'autorité publique ou lorsque de nouvelles formes de gestion communale sont adoptées. A l'occasion de ces missions, nous avons été amenés à constater que ces nouvelles tendances étaient susceptibles de créer des possibilités d'optimisation fiscale pour les communes, et ce, essentiellement en matière de TVA.

Au-delà de ces aspects, nous proposons également des audits internes relatifs à la manière dont les obligations découlant de la législation TVA sont traitées par les communes et leurs satellites, ainsi que des assistances ponctuelles lors de contrôles menés, de plus en plus régulièrement, par les bureaux de contrôle TVA locaux.

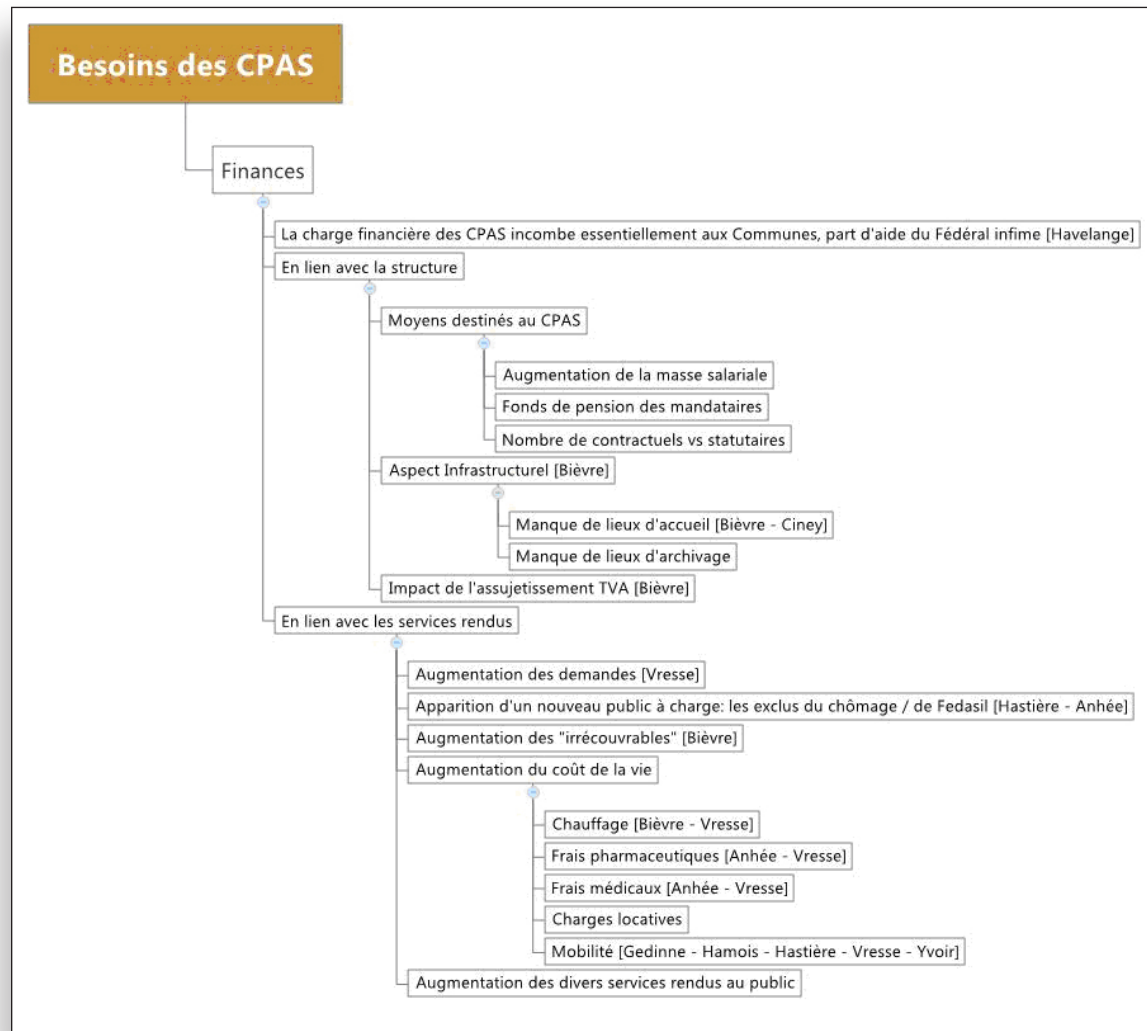
Dans les pages qui suivent, nous proposons un large aperçu des principes généraux régissant le fonctionnement de la législation TVA belge,

comprenant des passages spécifiques aux satellites de la commune (CPAS, Asbl, régie communale autonome, intercommunale) ainsi que des pistes de réflexion quant aux possibilités d'économie pour les communes en matière de TVA (susceptibles de pouvoir influencer certains choix politiques en matière d'investissements).

Bien entendu, tous les détails et les subtilités de ces matières ne peuvent être repris en quelques pages.

(Source: Fédération Wallonne des CPAS)

Concernant ce que l'on nommera Services Rendus, les Président(e)s observent une augmentation importante des demandes, très importante dans certaines communes. Un nouveau public apparaît, composé souvent des exclus du chômage et des résidents des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile. Par ailleurs, et ceci touche indirectement aux finances, l'augmentation des irrécouvrables pourrait devenir une dérive inquiétante qu'il sera malaisé de gérer. Parallèlement, l'augmentation du coût de la vie a des répercussions non négligeables: pensons au coût prohibitif du chauffage, des frais pharmaceutiques et/ou médicaux (on découvre que des personnes disposant de salaire ou de pension doivent aujourd'hui être aidés), les charges locatives, la mobilité (le service public étant chaque jour plus inopérant ou délabré en zone rurale). Enfin, la seule augmentation des services et du public concerné constituent des charges qui alourdissent régulièrement et dramatiquement la facture de l'action sociale.



Le personnel

Nous sommes ici au cœur, dans tous les sens du terme, de l'action des CPAS et, ici aussi, le tableau présente des facettes multiples. Annonçons la couleur: dans de nombreux Centres, les statuts sont précaires, il y a peu de statutaires, il est fait appel à

l'aide via l'Agence Locale pour l'Emploi et on recourt également aux bénévoles. Il découle de cette situation une surcharge de travail et de responsabilités dans le chef des personnels statutaires ainsi qu'une difficulté à faire face à certaines situations de manière professionnelle de la part de certains employés. Il

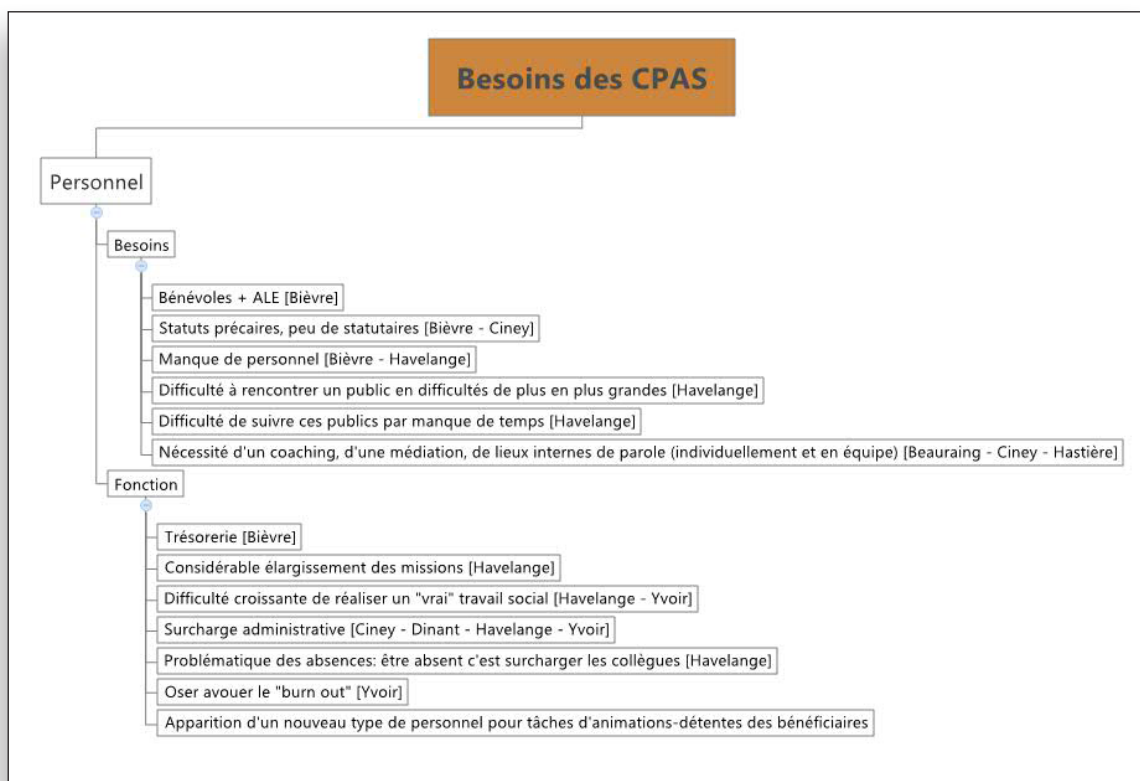
devient illusoire de penser accueillir (au sens propre) personnes et demandes tant les situations sont complexes. Rencontrer le public peut parfois signifier affronter les bénéficiaires. Il en sera question dans le chapitre suivant.

La grisaille de bien des situations fait que dans de nombreuses Communes on en vient à imaginer et à mettre en place, à destination des travailleurs sociaux, des lieux de paroles et d'échanges permettant de vider le trop plein de «mal vécu», des coachings sont organisés afin de veiller à l'équilibre socio psychologique, une médiation devient nécessaire afin de rendre le travail social simplement possible et supportable.



Le rapport au temps devient lui aussi problématique car la charge administrative est lourde. On ne peut pas (plus) à la fois être présent aux personnes et à leurs demandes, de plus en plus lourdes, complexes et diverses, et remplir des tâches administratives tellement en décalage avec l'urgence des situations à traiter. On se trouve ici au cœur de ce qui pourra/ pourrait devenir la bombe sociale des années à venir. Il y a péril en la demeure sociale.

Cela a déjà été dit: la mission des CPAS s'est élargie considérablement et cela n'est bien évidemment pas sans répercussion sur l'énergie des travailleurs sociaux. La difficulté à réaliser un vrai travail social de proximité est croissante. La surcharge administrative est évidente, il faut le répéter et sans doute le dénoncer. Et cela joue dans certains lieux sur le moral des troupes et la santé des équipes. A un point tel que l'on n'ose pas annoncer une absence pour fatigue, que l'on ne souhaite pas revendiquer une absence pour burn out pour ne pas nuire aux collègues et à l'équilibre précaire des tâches au sein des équipes. Etre absent(e), c'est surcharger les collègues. Apparaît un nouveau type de personnel non permanent pour réaliser des tâches récréatives (animations-détente) avec des bénéficiaires d'un type nouveau. Le tableau n'est pas particulièrement rose.



Le public

C'est l'autre aspect de la question. En face des équipes des CPAS se trouvent les bénéficiaires de l'aide sociale. Nous ne souhaitons pas ici dresser un profil type de l'utilisateur mais simplement en donner l'une ou l'autre caractéristique et le ressenti des équipes à l'égard de celles-ci.

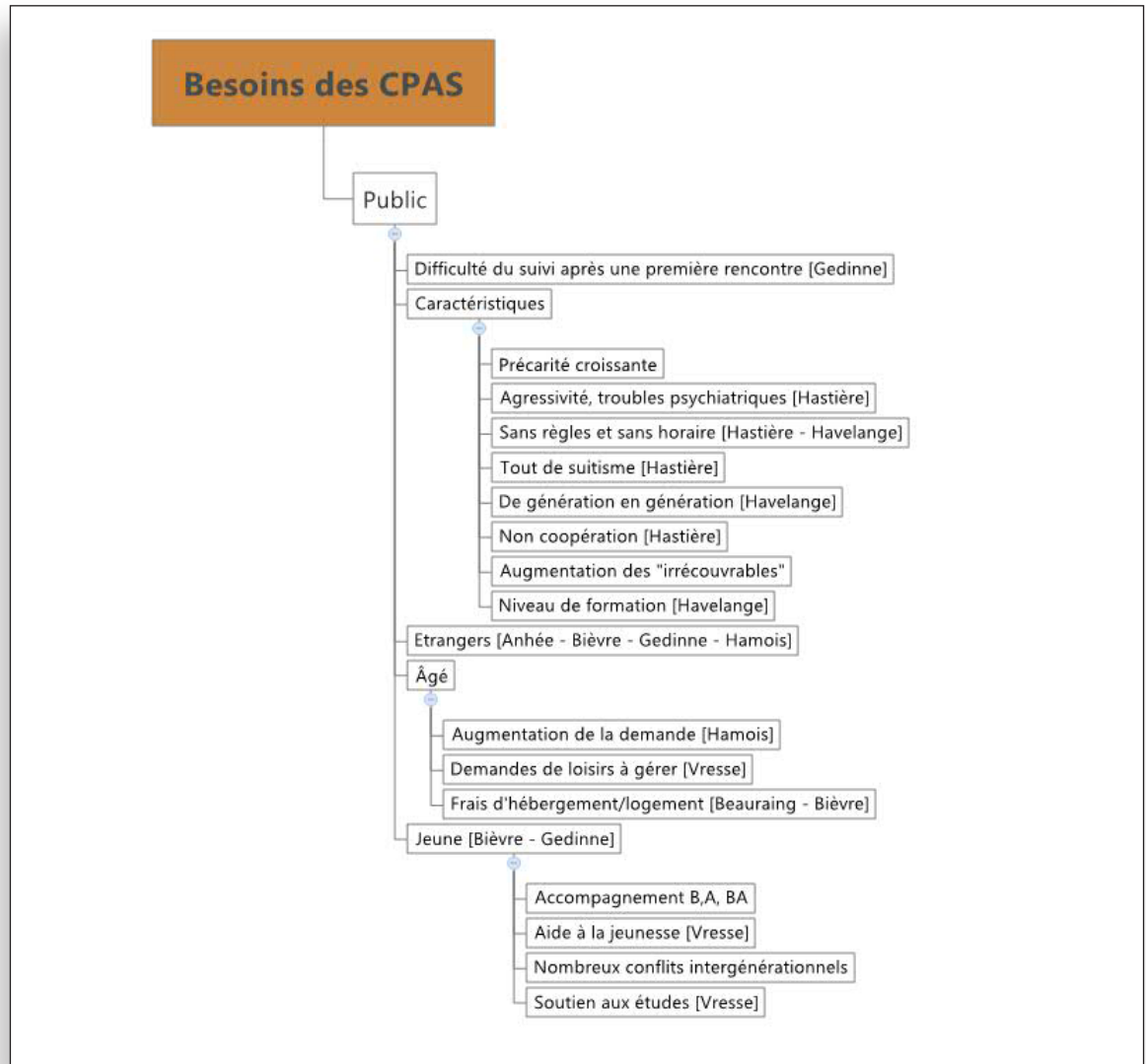
De manière dispersée mais cependant fréquente, on constate la difficulté d'établir un suivi après une première rencontre, un peu comme si dans le chef du bénéficiaire cette étape de la pérennisation du contact était déjà un problème (le premier?) insurmontable ou difficilement surmontable. Au cœur d'une précarité

croissante, les équipes de travailleuses et de travailleurs sociaux sont face à l'agressivité, à des rencontres avec des personnes à la psychologie déficiente et/ou troublée; les demandeurs sont souvent hors des canevas habituels d'organisation et nécessitent un réajustement aux codes sociaux communs, qu'elles/ils ne sont pas toujours prêt(e)s à accepter ou à envisager. Le «tout de suite» règne en maître ce qui, on en conviendra, n'est pas favorable à un travail de fond pourtant généralement indispensable; de la même manière le «j'y ai droit» n'aide pas à construire un itinéraire de sortie de crise en personne responsable. Et là aussi se situe une difficulté majeure: du «j'y ai

droit» on passe à «et mongamina aussi»! Voilà comment se met en place une sorte de tradition du «cela m'est dû» qui semble fermer la porte chez certain(e)s à la responsabilisation. Cela donne des situations dans lesquelles les bénéficiaires ne collaborent pas et sont (souvent) intellectuellement incapables de mesurer l'ampleur de la tâche à réaliser. Un mur vient alors couper la route à de nombreuses et courageuses stratégies de la part des travailleurs sociaux. On est bien face à une impossibilité.

Trois catégories de bénéficiaires interpellent les promoteurs de l'action sociale: les personnes d'origine étrangère et les étrangers, les personnes âgées et les jeunes: les premiers cherchent de l'aide essentiellement pour les difficultés liées à la communication et aux différences culturelles en matière de législation, par exemple. Ces situations généralisées nécessitent des échanges de bonnes pratiques permettant de démontrer comment les pouvoirs publics, le secteur associatif et de l'économie sociale et les entreprises classiques, notamment via leur politique de responsabilité sociale ou sociétale, contribuent et pourraient contribuer plus et mieux à l'amélioration des conditions d'accueil des publics étrangers et en particulier des primo-arrivants. Les secondes (les personnes âgées) interpellent par l'augmentation croissante de leur nombre et le contenu des demandes qu'elles formulent en ce compris l'aide au logement/hébergement et l'organisation de loisirs. Les jeunes, eux, questionnent parce qu'ils s'agit avec eux de (re)commencer un travail de socialisation à partir de l'inexistant (éducation, ponctualité, respect des

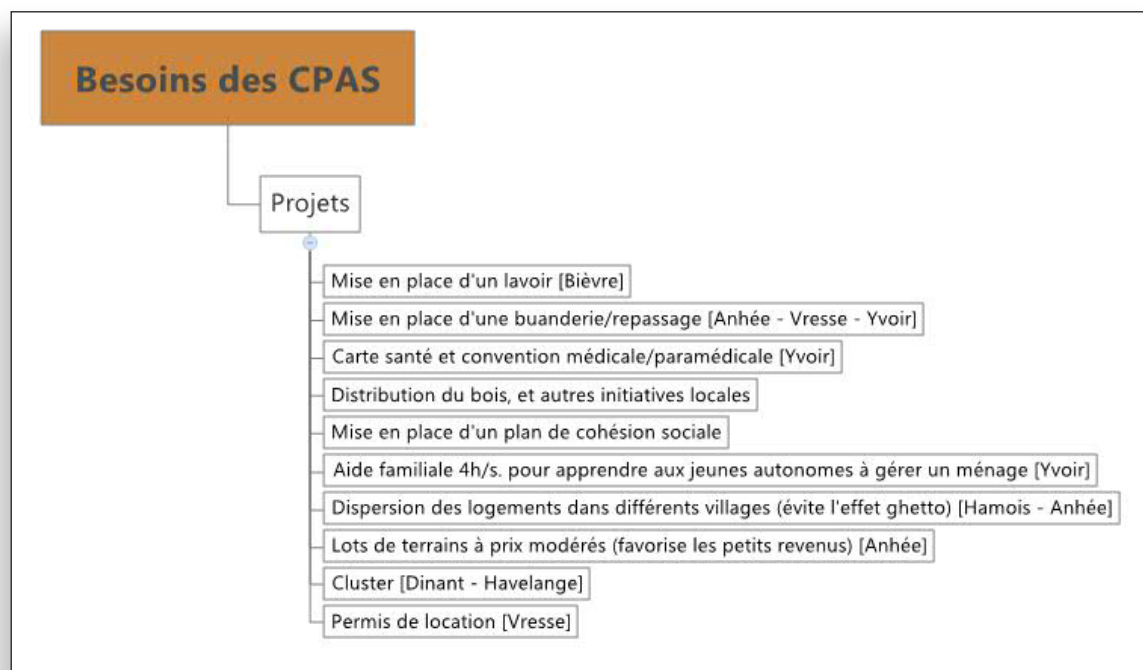
consignes, obéissance aux règles de la vie en société,...), parce que la demande est importante en matière de soutien aux études, le tout souvent perturbé par des conflits intergénérationnels qu'il convient de régler dans le cadre de l'aide sociale! Parler de la polyvalence des équipes d'action sociale est alors une tragique évidence!



Les projets

Quelle dynamique pousse les CPAS vers un futur souhaité et souhaitable? On distinguera un plan théorique et un plan pratique. Sur le plan théorique, la volonté de nombreux CPAS de l'Arrondissement de se rencontrer, d'échanger pratiques, questions et solutions transférables est en soi un pas important vers un lendemain voulu et non subi. Se rassembler afin de découvrir les pistes de travail social les meilleures, d'oser poser les questions de fond et de rendre publics les doutes et les colères est en soi une approche dynamique et tonique de l'avenir à construire. Reconnaître en le partageant que localement on n'a pas réponse à tout et que l'on peut s'enrichir des essais des autres est preuve d'intelligence et de pragmatisme. En ce sens, les rencontres régulières du COS de **Prospect 15**^{etc} sont, selon les président(e)s, source de renouveau et de dynamisme.

Sur le plan pratique, une série de projets démontrent la volonté de coller au quotidien et de jeter les bases de l'action sociale de demain: citons entre autres projets la mise en place de lavoirs, de buanderie/ service de repassage, d'une carte santé et la rédaction d'une convention médicale, la mise en place d'un plan de cohésion sociale, la distribution de bois et d'initiatives en matière énergétique, le recours à des aides familiale dans le but de socialiser et autonomiser des jeunes en logement de transit,



la volonté de disperser les logements du CPAS sur l'ensemble du territoire communal afin d'éviter la ghettoïsation, la vente de terrains à tout petits prix pour favoriser l'accès à la propriété pour les faibles revenus, la mise en place du permis de location et la constitution de clusters de travail entre certains CPAS,... Que l'on ne croie pas trop rapidement qu'il s'agit en réalité de projets communs et sans grande originalité; l'originalité fondamentale réside dans la volonté d'accroître la qualité du service social rendu, de le faire dans une zone rurale où tout est toujours très (trop) compliqué en matière de mobilité et de dispersion, de refuser une sorte de fatalisme des petites communes. Oui, il y a une vie saine et tonique dans l'action sociale.

Au fil des réunions de travail de **Prospect 15**_{etc.}, les participant(e)s ont exprimé une série de sentiments issus des faits, un ressenti que l'on pourrait qualifier de découragement face à l'ampleur de l'action et aux réactions des bénéficiaires et des politiques. En bref, on peut affirmer que des Président(e)s ressentent une réelle lassitude d'être considéré(e)s par leur majorité politique comme des demandeurs, constatent chez une partie de leurs collaboratrices et collaborateurs fatigue et découragement qui pourraient mener à un turn-over important et parfois à des burn-out. Dit d'une autre manière, de nombreux travailleurs sociaux expriment une difficulté croissante à faire face aux soucis et aux manières d'être des

Le Day After des CPAS

Le jour où les communes seront incapables de soutenir l'action sociale des CPAS, il en coûtera alors plus cher à la collectivité pour inventer des plans d'urgence. Le jour où le personnel des CPAS de trop nombreuses petites et moyennes communes dira «c'est assez», il sera sans doute déjà trop tard. Le jour où... car après le jour où, il y a le «Day After».

C'est l'histoire de femmes et d'hommes dont un des moteurs est de construire une solidarité réelle au sein de leur Commune. On les appelle Président(e)s de CPAS. Parfois, des mauvaises langues disent qu'ils/elles occupent la fonction faute de mieux. Je peux vous affirmer que celles et ceux dont je vais

L'histoire est celle d'un quotidien au cours duquel les choses, pourtant essentielles, semblent, paisiblement, se détricoter; l'histoire d'un chemin quotidien qui semble ne devoir aller que dans une seule direction: le mur. C'est l'histoire d'une collision prévue qui semble n'inquiéter personne. Pour décrire cette histoire, 5 images. Si le lecteur veut apprécier la fin de l'histoire, il lui faut détailler ces 5 images.

Image 1, le compte-gouttes.

Les missions d'un CPAS s'élargissent sans cesse. Les aides en tous genres se multiplient à l'envi. Le CPAS devient la voie ultime de tous ces gens exclus de partout. Exclut avec ou sans raison, la question mérite d'être posée. Exclut de partout, ces exclus atterrissent au CPAS, à charge de la communauté

Le Blues des CPAS

bénéficiaires. Certain(e)s craignent même de prendre du repos pour ne pas fragiliser les structures. C'est ainsi qu'est né le texte ci-après.

vous parler appartient à la race (en péril) des gens qui ont un idéal, d'humains qui ont la rage de vaincre ancrée en eux. Ces Président(e)s de CPAS, je les connais bien pour être proche d'eux par le travail débuté voici bientôt 5 ans, au sein du Comité d'Orientation Social de **Prospect 15**_{etc.}

L'histoire en question, c'est la narration d'un quotidien fait de joies sans doute, mais de tant d'embûches que l'on en vient à se dire: «Le jour où ces gens-là en auront marre, que fera-t-on?».

(la Commune, la Région et l'Etat Fédéral). Savez-vous que dans une coquette cité mosane l'aide du Fédéral atteint 3 % du budget global du CPAS? Compte-gouttes!

Image 2, un cerveau sans cervelle.

Nous sommes tous d'accord pour confirmer la nécessité des lois. Nous sommes moins unanimes lorsque se pose la question de l'esprit ou de la lettre de la loi. En Région Wallonne, lorsque des humains sont exclus d'une habitation insalubre et qu'ils ont fait

la preuve qu'ils recherchaient un logement salubre, ils peuvent bénéficier d'une aide au déménagement et d'une aide mensuelle destinée au paiement du loyer. Ces gens sont en général sans le sou. Savez-vous que l'aide de la Région Wallonne dans ces cas connaît un retard de paiement de parfois presque 2 ans? Sans explication! Que reste-t-il à faire au CPAS? Les exclure?

Image 3, remplir un évier dont on a ôté le bouchon...

C'est ce qui arrive aux personnes en difficultés financières. Un service particulier leur vient en aide et leur permet de s'en sortir momentanément, c'est la médiation de dettes. Cependant, on constate sur le terrain que mettre en place une médiation de dettes sans, parallèlement, établir de guidance budgétaire, est souvent inutile et demande du personnel et du temps supplémentaires dont les CPAS ne disposent pas toujours. C'est l'histoire de l'évier...

Image 4, construire un château avec du sable.

Telle est la situation que connaissent, dans les communes petites et moyennes, de nombreux CPAS. Des possibilités de projets sont là, alléchantes, utiles, nécessaires,... Pour ce faire, il faudrait l'une ou l'autre personne à temps plein: les communes n'en ont pas les moyens, les CPAS encore moins. Ceux-ci se retrouvent sans bras pour inventer, rédiger, compléter la multiplicité de dossiers pour des projets toujours intéressants. Les bras manquent et le sable s'écoule entre les doigts.

Image 5, le siège éjectable.

J'accueille une personne en difficulté, je dispose pour ce faire du temps nécessaire. Mais lorsqu'il s'agit de suivre cette personne, son évolution, ses efforts et le chemin qu'elle emprunte pour «en sortir», c'est comme si j'appuyais tout à coup sur la pédale d'un siège éjectable. Je vous aime bien mais je n'ai pas le temps. En matière de suivi social personnalisé, on a déjà fait mieux!

Ces 5 histoires permettent d'affirmer que le jour où ces maisons de la dernière chance que deviennent de plus en plus souvent les CPAS s'écrouleront, il sera un peu tard pour s'interroger sur les raisons.

André Elleboudt, Coordinateur de Prospect 15 etc suite à la réunion du Comité d'Orientation Social du 16 septembre 2009.

L'appel aux politiques

À la demande des Président(e)s partenaires, le texte de l'encadré a été envoyé aux élus et à la presse avec pour objectif l'information, la sensibilisation, et dans l'espoir de réactions. L'accueil dans la presse a été général et les publications nombreuses. Citons les journaux du groupe L'Avenir.net, La D.H., Le Soir et le mensuel de la Fédération Wallonne des CPAS. Le texte a été envoyé à de nombreux CPAS qui l'ont, à leur tour, publié en version papier ou électronique.

Par ailleurs, des responsables politiques ont accusé réception du document. Dans l'ordre chronologique des réponses: Jean-Michel Javaux, Co-président d'Ecolo, Laurent Belot, Secrétaire Fédéral de la Fédération Dinant-Philippeville du Parti Socialiste, Didier Reynders, Président du Mouvement Réformateur, Philippe Courard, Secrétaire d'Etat à l'intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté, Denis Mathen, Gouverneur de la Province de Namur, Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement Wallon, Christophe Ernotte, Directeur Général de la Fédération Wallonne des CPAS, Emily Hoyos, Présidente du Parlement Wallon, André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et du Sport.

Dans cette partie, nous tentons de croiser des données objectives et subjectives afin de prendre une photographie grand angle de la réalité. Il n'est nullement question de juger ou de comparer les communes. Pour ce faire, nous travaillerons de manière globale sur l'ensemble de l'Arrondissement par thématiques générales.

Comme décrit par ailleurs dans «Le Day After des CPAS», la fatigue et le ras-le-bol de certains travailleurs sociaux sont une réalité à de nombreux endroits de l'Arrondissement. Il semble être question ici plutôt d'un manque de moyens, d'une lacune de reconnaissance,... Nous sommes conscients également que, comme le notait une Présidente de CPAS lors d'un groupe de travail, il est malaisé de

plus diversifiés. Par exemple, une école de devoirs peut être assurée par une association extérieure au CPAS, une collaboration peut être conventionnée avec un traiteur pour la distribution des repas à domicile.

Logement



Dans l'Arrondissement de Dinant, un problème récurrent rencontré au niveau du logement concerne la «ghettoïsation»¹³ (appelée aussi communément «effet zone») de certains quartiers. Des campings dédiés au tourisme, dispersés sur tout l'Arrondissement, sont devenus des zones d'habitat permanent, rassemblant une population souvent en marge de la société.¹⁴ La paupérisation est importante et grandissante dans ces quartiers. Les communes tentent de remédier à ce problème via les Agences Immobilières Sociales, qui permettent notamment de proposer des logements à des coûts modérés, ailleurs que dans ces zones d'habitats permanents. Certains CPAS envisagent de créer des logements dans différents quartiers afin d'en favoriser la mixité.

Tentative de croisement des données

segmenter les difficultés, la plupart des secteurs étant intimement liés.

Lorsque des services ne sont pas rendus, différents partenariats existent avec des institutions ou des associations dans le but de pallier le manque. Les bénéficiaires ne restent donc que très rarement sans pistes de solution, même s'ils sont redirigés vers d'autres personnes. Des associations, proposant d'autres services que ceux des CPAS, travaillent en partenariat avec ces derniers. Cela permet de proposer aux demandeurs une palette de services



Il est intéressant de faire état ici d'une réflexion de Christine Mahy (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté) s'exprimant devant les membres du COS et des invités sur la thématique du droit au logement et faisant référence à l'habitat et à l'habitat permanent: «Face à cette situation, les citoyens réagissent comme ils le peuvent. De plus en plus de personnes réinventent le logement, et

¹³ Ghettoïsation : Action d'enfermer (réellement ou plus souvent symboliquement) une minorité dans un ghetto, la tenir à l'écart de la société. (www.larousse.fr)

¹⁴ Cela touche diversement les Communes d'Anhée, Hastière, Onhaye, Somme-Leuze, Vresse s/ Semois, Yvoir.

prennent parfois le risque de flirter avec l'illégalité. Elles sont alors confrontées à deux difficultés: la législation en cours et le regard porté sur les «inventions» citoyennes. Le jugement porté sur de telles initiatives l'est en fonction des lois actuelles. Or celles-ci existent toujours comme si la situation du logement n'avait pas évolué. Il s'agit d'un mécanisme d'injonction paradoxale effrayant: quand les citoyens essayent de mettre des solutions en place, cela se retourne contre eux. Ils ont donc sans cesse peur d'une sanction et se trouvent dans une insécurité permanente. N'est-il pas dans le devoir d'un Etat de droit d'assurer le respect de ses lois, mais aussi de les faire évoluer en fonction de la réalité des citoyens ? En outre, ces manières de vivre différentes ne sont pas toujours envisagées de façon identique par les pouvoirs publics. Quand les initiatives émanent des personnes plus faibles socialement, on ne les entend pas comme des propositions citoyennes à écouter, mais comme des tentatives de déroger à la loi, contrairement à ce qui se passe avec les personnes à plus haut revenu économique et à plus haut statut social. Suivant le niveau culturel, relationnel, social et économique de la personne, on l'inclut dans le débat ou non. Est-ce bien juste? On est en droit de s'interroger.

En ce qui concerne l'habitat permanent, il faut savoir qu'en Flandre et en France, la caravane est reprise dans le Code du Logement, contrairement à la Wallonie. En outre, dans le choix de ce type

d'habitat, le citoyen tient compte de l'environnement extérieur à son logement, élément pris en compte pour juger de la salubrité des logements en Suisse. Il est évident que l'habitat permanent n'est pas toujours un choix positif, mais il peut constituer une manière de vivre possible, en fonction de la personne et de sa situation. Rappelons que les problèmes de salubrité et autres se rencontrent également dans le logement en dur.»

On l'a vu, le coût à l'achat, la rénovation et l'entretien sont un poids réel souvent pointé du doigt par les Président(e)s. Afin de réagir constructivement à l'entretien courant, la mise en place d'un service proposant des aides ménagères constitue un premier pas que l'on peut considérer comme éducation continuée ou formation en cours de vie.

Si des logements d'insertion (6 communes sur 15)¹⁵, d'urgence ou de transit (11/15) sont accessibles, il manque souvent un service d'information, d'aide et de défense (1/15).

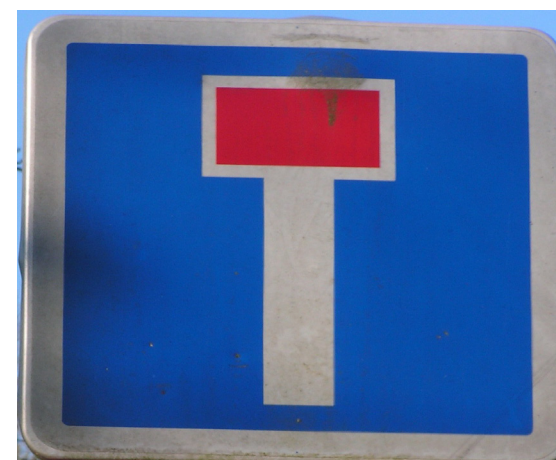
Certaines initiatives, logements pour ménages âgés, centres d'accueil pour adultes en difficultés,... sont mises en place, mais ne représentent que des cas isolés sur l'Arrondissement (3/15).

Enfin, notons qu'au-delà de la volonté de résoudre les problèmes de logement, se pose un problème plus global, qui est celui de l'état des finances des CPAS ne permettant plus l'achat de terrains ou de biens aussi aisément qu'avant. Comment dès lors disposer de fonds et les dédier aux achats immobiliers indispensables? Nous avons abordé le sujet plus tôt dans ce document.

Energie

De l'avis des Président(e)s, les procédures de proposition d'aides sont inadaptées. La prévention et le tutorat ne sont pas assez privilégiés même si certains CPAS proposent une «école des consommateurs», ainsi qu'un «centre de téléchargement» (compteur à budget), ou encore une distribution de bois de chauffage. Il est intéressant de noter toutefois que la mise en avant des questions énergétiques est relativement récente, ainsi que de nouvelles initiatives (les aides MéBAR¹⁶, le Guichet de l'Energie itinérant¹⁷,...). Signalons donc ces initiatives même si elles n'apparaissent pas directement (aujourd'hui) dans les services des CPAS. Il est heureux de constater une collaboration entre les services concernés de certains CPAS et les guichetiers de l'énergie (au nombre de deux pour les Arrondissements de Dinant et de Philippeville).

Réinsertion socioprofessionnelle



Dans l'Arrondissement, la plupart des CPAS proposent un service de (ré)insertion professionnelle, par exemple par le biais d'une maison de l'emploi (8 communes sur 15), et/ou par une agence locale pour l'emploi (10/15). Certaines de celles-ci travaillent en collaboration avec l'AWIPH (à destination des personnes handicapées). Les mesures de mise à l'emploi, telles que les «Article 60»¹⁸, les plans PTP¹⁹,... sont également souvent utilisées. Notons la présence disparate des initiatives des mouvements d'éducation permanente, des entreprises de réinsertion professionnelle, des cours d'alphabétisation. La généralisation de telles initiatives résoudrait en partie les difficultés rencontrées. Il en est de même en ce qui concerne les aides APE²⁰ (5/15) ou SINE²¹ (3/15). Nous retrouvons ici un lien clair entre les besoins ressentis par les travailleurs sociaux et les services effectivement proposés par le CPAS: en effet, les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux sont notamment liées au manque de formation et de qualification des bénéficiaires, qui ralentissent ou empêchent la réinsertion dans le monde de l'emploi.

Les assuétudes (dépendances aux jeux, à l'alcool, aux drogues, à la télévision,...), régulièrement mises en lumière par les travailleurs sociaux, constituent un frein à la remise à l'emploi de nombreuses personnes. Des initiatives tels les groupes d'entraide (de prévention, d'information ou de recherche), les traitements ambulatoires ou résidentiels et les centres d'accueil d'urgence sont peu présents sur le champ opérationnel. Or l'Arrondissement de Dinant compte un nombre important de situations de dépendance nécessitant un suivi personnalisé.



Médiation de dettes

L'accompagnement financier ne se limite pas, on l'a vu, aux bénéficiaires «habituels» de l'aide sociale: la situation est relativement neuve et inquiétante, l'accompagnement s'ouvrant aussi aux personnes possédant des revenus propres. Il est d'autant plus important de tenter d'offrir une aide à ces personnes, par exemple en développant l'aide alimentaire ou en créant un restaurant social. Les changements de lieux de vie relativement fréquents ne favorisent pas la réussite sur le long terme des actions mises en place. Pour contrer cette mobilité importante au point d'en être interpellante, l'accent pourrait être mis sur l'instauration volontariste de groupes d'animation et de réflexion visant à renforcer solidarité et cohésion sociale. Mais avec quels moyens?

Le service de médiation de dette pourrait être décliné en «sous-services» comme le sont la plupart des autres secteurs (tels que l'emploi, l'aide à la mère,...) afin de mieux cibler les problèmes de chacun. Pourquoi ne pas imaginer des aides, des services d'informations différenciés selon la situation familiale du bénéficiaire, selon son lieu de vie (rural ou urbain),... ?

¹⁵ Ces données émanent des réponses fournies par les Président(e)s des différents CPAS, que cette enquête initiée en 2005 a été mise à jour en 2009, mais qu'il se peut que des données ne soient plus à jour au moment de la publication, (certains services qui existaient n'existent plus et vice-versa, ou certains CPAS n'ont pas été en mesure de fournir des réponses précises au moment où nous les avons sollicités).

¹⁶ La prime Mebar est destinée aux ménages à bas revenus. On peut obtenir cette prime (non remboursable) de 1363,41 Euros tous les cinq ans pour réaliser toutes sortes de travaux qui permettent de réduire la consommation d'énergie: placer un poêle, installer le chauffage central ou des châssis à double vitrage, isoler un plafond, poser une porte. (http://cours.funoc.be/essentiel/article/article.php?id_art=377)

¹⁷ Le Guichet de l'Energie Itinérant est une initiative de Prospect 15 et de la Maison de l'Urbanisme de l'Arrond. de Philippeville. 18 mois ont été nécessaires pour mettre en place cette initiative originale et unique en collaboration avec le Cabinet de l'Energie et le SPW.

¹⁸ «L'Article 60» est une mesure de mise à l'emploi à destination des personnes bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.)

¹⁹ Le PTP ou Programme de Transition Professionnelle permet aux personnes de se réinsérer dans le monde du travail après une période plus ou moins longue d'inoccupation en bénéficiant d'un contrat d'une durée de 6 mois à 2 ans. L'employeur est subsidié pour la durée de l'engagement.

²⁰ Selon le niveau d'études ou la durée de la durée de l'inscription comme demandeur d'emploi de la personne, l'employeur peut recevoir un subside, une aide à l'engagement de la personne.

²¹ Aide destinée aux personnes possédant au maximum le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Un CPAS de l'Arrondissement a développé une initiative intéressante: la mise sur pied d'une pièce de théâtre-action, au départ d'histoires personnelles de surendettement, jouées par des personnes alors confrontées elles-mêmes à des problèmes de dettes. Cette initiative a permis de sortir nombre de ces personnes de leur isolement, et aussi de faire découvrir à d'autres, combien ces situations peuvent entraîner des dégâts sociaux, familiaux,...

Repas à domicile

Tous les CPAS assurent le service de livraison de repas à domicile et la demande est en augmentation partout. Au-delà de l'augmentation des coûts décrite plus haut, il faudra s'interroger sur la manière de maîtriser ces diverses explosions de charge. Répétons-le, de nombreux Présidents regrettent d'être considérés comme de grands dépensiers au sein des Collèges. Comment garantir une marge de manœuvre suffisante dans les budgets des CPAS pour rendre l'action sociale possible dans l'avenir, lorsqu'on connaît la situation financière des Communes?

Les publics bénéficiaires et la cohésion sociale

Au sein de l'institution ou au domicile, la rencontre et le suivi des bénéficiaires par les travailleurs sociaux se révèlent laborieux, on l'a vu. Comment faire face et mener une action de fond? Comment un travailleur social peut-il ne pas se sentir interpellé lorsqu'il voit débarquer un jeune, dès l'âge de 18 ans, accompagné de ses parents dans le but de toucher le RIS (Revenu d'Intégration Sociale) puisqu'il y a droit, vu son âge?

Entre autres, une stratégie d'autonomisation des personnes s'impose en lien avec des services extérieurs (pensons aux associations gravitant autour de l'aide à la jeunesse).

On ne peut donc pas faire l'économie de collaborations externalisées. On touche ici à une autre difficulté: toutes ces institutions, si elles visent les mêmes publics, ne fonctionnent pas selon les mêmes méthodes, avec les mêmes protocoles ni avec les mêmes missions. Des rencontres ont été entamées dans ce but entre les CPAS et le SAJ dans l'Arrondissement. Rencontres utiles qui ont révélé les silences et montré les failles ou incompréhensions entre les services, dues très souvent à la méconnaissance du travail des uns et des autres.

Il n'est pas inutile d'appeler ici que charge administrative, charge affective et difficultés relationnelles aboutissent souvent à la difficulté de réaliser un «vrai» travail social. Les travailleurs sociaux se sentent de moins en moins armés pour affronter les bénéficiaires.



En ce qui touche plus particulièrement aux jeunes, l'Arrondissement de Dinant ne se résume pas à des paysages verts et paisibles. Depuis quelques années, les problèmes de délinquance et d'assuétude connus dans les grandes villes se sont multipliés en ruralité. A la différence de la situation des métropoles, les institutions et associations locales sont moins nombreuses et moins bien équipées. Il existe des initiatives pouvant contribuer à la baisse de la délinquance et à l'aide à la jeunesse en général. Mais très peu de CPAS de l'Arrondissement assurent ce genre de service: nous trouvons sur l'Arrondissement quatre centres publics proposant un service d'Aide à la Jeunesse, quatre services de prévention et d'aide en milieu ouvert et quatre maisons de jeunes. Il pourrait pourtant être intéressant de développer des projets liés à l'aide et à l'information à la jeunesse (centre d'accueil d'urgence, service de prévention, centre d'information, Service d'Aide à la Jeunesse, Eté Jeune,...). Et comme dit précédemment, un renforcement de l'aide pour les assuétudes est nécessaire. Le manque d'accompagnement, d'aide et de soutien scolaire se fait sentir et l'on ne peut négliger la part accrue de conflits intergénérationnels.

On l'a lu plus haut, un travail de rencontre est en cours afin de faire se rencontrer les travailleurs sociaux des CPAS de l'Arrondissement et ceux du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) de Dinant et de connaître les missions, grandeurs et misères de chacun. Il ressort de ces rencontres la nécessité d'une collaboration

entre les services spécialisés. Les travailleurs sociaux de chaque institution ont pu débattre de leur vision du secret professionnel et du partage d'information sur les dossiers communs, ou du manque d'information quant à l'institution responsable de la prise en charge de certains frais (CPAS ou Communauté Française). L'ampleur du débat a démontré à souhait combien le dialogue est une nécessité capitale entre les différents organismes travaillant pour les mêmes personnes. Des rencontres sont organisées autour d'un protocole de collaboration SAJ/CPAS afin d'harmoniser démarches et relations. Au-delà de se dire qui on est, il est utile de plancher sur des modèles et de les transférer. Un document commun a été rédigé; sa publication devrait faciliter la collaboration et la concertation des deux services dans l'Arrondissement de Dinant, notamment lorsqu'ils travaillent sur une situation commune.

Finances



Reprécisons le cadre de l'action d'un CPAS. La loi organique de 1976 sur les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) consacre le principe que «toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine». Au fil des années, les réformes institutionnelles ont fait évoluer les compétences dans ces matières par un transfert progressif du niveau fédéral vers les communautés et les régions. Les activités des CPAS couvrent un large éventail d'aides aux personnes et aux familles, qui a tendance à s'étendre et à s'amplifier en même temps que la précarité dans les domaines de l'exclusion sociale, de la pauvreté et du vieillissement. L'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration est un indicateur d'évolution de cette situation et des besoins de prise en charge par les CPAS.

Sur le plan comptable, les CPAS doivent établir des budgets et comptes spécifiques à leurs domaines. Les ressources inscrites au budget du CPAS proviennent du fédéral, des communautés, des régions et des communes. Un véritable triangle des Bermudes se met en place au niveau de l'action sociale: les finances des CPAS se dégradent, les communes interviennent davantage, le recours aux CPAS croît. L'étude DEXIA publiée en décembre 2010 fait état des chiffres suivants: en Belgique, la part des Communes en termes de transferts financiers a progressé de 5,9% en 2009. Soit 125 euros par habitant (221 euros à Bruxelles, 121 en Flandre et 105 en Wallonie). On

constate par ailleurs une évolution des dépenses des budgets des CPAS plus rapide que celle des recettes due notamment aux fortes hausses de l'inflation et du coût des matières premières. L'enquête DEXIA poursuit comme suit. En Wallonie, les montants de récupération de RIS auprès de l'Etat fédéral (pour rappel, en partie ou en totalité) ont augmenté de 12,6 % en 2009, soit une croissance beaucoup plus rapide que celle de l'ensemble des recettes ordinaires. Cela s'expliquerait par une augmentation des interventions des CPAS due à l'accroissement du nombre des personnes exclues du chômage; cette situation varie localement: si les dépenses des CPAS relatives au RIS atteignent 104 euros par habitant en moyenne, celles dans les communes-centres (144 euros) sont près de six fois plus élevées que dans les communes résidentielles (26 euros).

L'enquête révèle que les CPAS wallons enregistrent un montant moyen de recettes ordinaires de 491 euros par habitant dans les budgets 2009 (434 en 2008) et de dépenses ordinaires de 504 euros (contre 446). La croissance des premières traduit donc essentiellement l'impact des dépenses correspondantes «dans un contexte de situation économique dégradée».

À l'échelle de l'Arrondissement, peu de différence. Les CPAS se disent en difficulté financière à deux niveaux: d'une part par rapport aux moyens (personnel et subventions) dont ils disposent, et d'autre part, par rapport aux conséquences de l'augmentation du coût

de la vie. Ainsi, et cela constitue le premier niveau, il faut tenir compte de l'impact de la précarité des statuts, de l'assujettissement des communes (et donc des CPAS) à la TVA, du manque de personnel et de bénévoles, d'ALE et de lieux d'accueil et d'archivage. A un second niveau, l'augmentation du coût de la vie, et par là, l'augmentation du nombre des irrécouvrables pris en charge par les CPAS met à mal les finances de ces derniers. Certains CPAS peuvent pallier quelque peu ce problème par des initiatives telles que des distributions de bois de chauffage plutôt qu'une aide équivalente financière. L'impact des frais pharmaceutiques est important. Pour contrer ce problème, une promotion de la santé plus généralisée dans l'Arrondissement²² pourrait être bénéfique.



Mobilité

Dans l'Arrondissement de Dinant, mobilité signifiera bientôt immobilité pour autant que l'on n'ait pas les moyens de posséder une voiture ou au moins un deux roues motorisé. Voici ce que l'on pouvait découvrir dans une enquête réalisée à la demande de **Prospect 15**^{etc} par le Groupe d'études de démographie appliquée de l'UCL (GéDAP) en 2005.

La plupart des habitants de l'Arrondissement se déclarent insatisfaits de l'offre de transport public sur le territoire communal. Seules Ciney, Hamois et Yvoir (au nord de l'Arrondissement) bénéficient de scores plus élevés avec un niveau de satisfaction supérieur à 80. Toutefois, on se situe loin de la barre des 100 qui marque la frontière entre une majorité de personnes satisfaites et une majorité d'insatisfaits. Les situations les plus difficiles concernent les communes de Somme-Leuze et Onhaye où les scores sont inférieurs à 40. Ce problème lié au transport public n'est pas propre à cet Arrondissement et concerne la plupart des communes situées au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

Entités	Offres des transports publics
Anhée	45,60
Beauraing	61,03
Bièvre	48,92
Ciney	84,57
Dinant	69,22
Gedinne	57,89
Hamois	79,62
Havelange	50,03
Houyet	44,67
Onhaye	36,76
Rochefort	68,10
Somme-Leuze	31,98
Yvoir	83,00
Hastière	58,13
Vresse/Semois	50,18

L'indice de satisfaction quant à l'offre de transports publics (source : INS-ESE2001)

Ce problème lié aux transports en commun n'est pas sans conséquence sur la mobilité quotidienne des habitants de l'Arrondissement. Selon la commune, ils sont de 49,8% (Vresse-sur-Semois) à 11,6% (Onhaye) à travailler dans leur commune de résidence. Pour la plupart des communes, plus de 50% de la population travaille à l'extérieur de l'Arrondissement. Autrement dit, pour ces personnes, la mobilité constitue un enjeu important. Pour les adolescents aussi, le problème de la mobilité est crucial, car les déplacements sont importants dans et hors de l'Arrondissement. Enfin, pour les plus jeunes, si l'essentiel de la scolarité se déroule dans

la commune de résidence, le problème de la disponibilité des transports publics sur le territoire communal n'en demeure pas moins important.

Au niveau professionnel, les lieux de travail sont d'abord locaux, ensuite, ils se développent sur un axe remontant vers Namur et Bruxelles avec des liens importants, mais plus ténus, avec les villes de Liège et de Charleroi. L'Arrondissement de Dinant est donc en phase avec les principaux pôles d'emploi de la Wallonie que sont les trois grandes villes (Charleroi, Liège et Namur) ainsi qu'avec la capitale nationale.

Ce qui vient d'être décrit concerne les actifs. Ceux-ci ne sont pas directement concernés par l'action sociale de CPAS. Il est dès lors aisé d'imaginer ce que signifient ces enjeux de mobilité pour des personnes sans emploi. Et même si l'on constate un développement important de transports adaptés aux personnes malades, handicapées et de taxis sociaux, cela ne semble pas suffire.

Notons toutefois que la préoccupation de la mobilité en zone rurale dépasse le cadre strict des CPAS. A l'heure actuelle, diverses expérimentations en la matière (tels les bus multiservices permettant services administratifs ou points poste ambulants, le covoiturage, les taxis sociaux sponsorisés ou non, les proxibus, et les pédibus) sont tentées, notamment via les CPAS. Enfin, il est heureux de constater des initiatives privées visant à palier le manque de mobilité de demandeurs d'emploi, de personnes réinsérées ou en voie de réinsertion (personnes qui pourront ainsi devenir socialement autonomes).

Un projet vélos et véhicules partagés dans trois entreprises d'économie sociale du sud Namurois

Trois entreprises d'économie sociale du sud de la Province de Namur (Espaces EFT Ciney, Florennes Titres Services et Calestienne EFT Beauraing) développent un projet de mobilité à l'attention de leur public de stagiaires en formation et de travailleurs en insertion. Ce cercle d'usagers est très souvent mis en difficulté dans ses projets d'insertion pour des raisons d'accès à la mobilité: offre de transport en commun limitée, difficultés à financer un véhicule privé, à suivre un apprentissage et à obtenir le permis de conduire. Ce projet a l'ambition de répondre à une demande existante en matière de mobilité en développant une réponse innovante, concertée et ancrée dans la réalité sociale et rurale des trois entreprises: parc de vélos, voitures à faibles émissions et autres deux roues partagés...

La première phase du projet donne la priorité à l'acquisition d'un parc de vélos électriques et porte la conviction que cette nouvelle technologie peut apporter une réponse appropriée et emblématique dans un premier cercle, sensibilisant ensuite le public aux nombreux avantages de la mobilité douce.

Paroles

Il a semblé intéressant de donner la parole à des gens du terrain qui, quelle que soit leur fonction, ont un regard avisé et professionnel sur la situation de l'action sociale. Chacune, chacun à sa manière et avec sa lorgnette s'exprime ici sur le contenu de la présente publication.

Philippe Defeyt (Président du CPAS de Namur)

L'expérience de **Prospect 15_{etc}** en matière d'action sociale est tout sauf banale. Elle l'est d'une manière générale en ce qu'elle favorise l'amélioration du capital social d'une région. La société dans son entier étant une résultante de l'enchevêtrement de réseaux sociaux, qui peuvent être plus ou moins denses, plus ou moins fermés, plus ou moins diversement interconnectés, on définira le capital social au niveau collectif comme la richesse de cet enchevêtrement et les caractéristiques des réseaux sociaux dont il est formé. Dont acte.

Mais l'expérience en matière d'interconnexions des CPAS est plus intéressante encore. En effet, les CPAS, jusqu'il n'y a pas très longtemps, collaboraient très peu. Par «tradition» d'abord (la très sacro-sainte autonomie communale). Par manque d'incitants ensuite, de contexte ou législatifs. Certes des lieux

²² Seulement 2 services de Promotion de la Santé existent actuellement sur le territoire de l'Arrondissement de Dinant.

de rencontre existent, mais on sent bien qu'il va falloir aller plus loin. L'action de **Prospect 15^{etc}** montre la voie, mais elle est encore longue et elle doit être prolongée.

L'idée de cartographier les besoins en matière sociale est un premier pas, toujours indispensable. Dommage, bien sûr, que les 15 ne soient pas restés 15 tout au long du processus, mais l'intérêt de la démarche est évident. Les besoins subjectifs sont bien cernés. La question du logement fait apparaître les tensions entre le public et le privé. Les questions rémanentes sont là: quelle place au préventif, pour lequel il manque toujours de moyens, et quel place au curatif, qui vient toujours trop tard (sans être nécessairement moins coûteux)? De même, les CPAS sentent et voient au quotidien les tendances qui traversent le corps social: la mobilité (géographique, des statuts, des ménages...) n'est pas la moindre de ces tendances. Les constats recourent d'autres constats, de nature semblable: la fatigue des travailleurs sociaux, mais pas seulement d'eux, est un élément-clé à prendre en considération. Sans leur participation pleine et entière ni gestion efficace de l'existant ni créativité pour faire évoluer le social. On sent bien les Présidents des CPAS du sud de la Province de Namur à un croisement de chemins.

Reste en quelque sorte à capitaliser ce qui a été mené à bien jusqu'à maintenant. La démarche aura tout son sens si:

- elle conduit les Présidents à mener à bien des projets regroupant plusieurs CPAS ou à intensifier les démarches de cette nature déjà existantes (il est peut-être temps, à cet égard, de simplifier au maximum les dispositifs qui permettent aux CPAS de proposer des services et démarches à plusieurs: le statut dit de l'Association Chapitre XII doit être radicalement allégé);
- elle passe par une mobilisation de leurs travailleurs en les rendant acteurs dans et pour une région plutôt que dans et pour un CPAS;
- elle amène les Présidents de CPAS à «radicaliser» leurs discours et revendications; les CPAS sont un magnifique outil de «relance» des personnes en difficultés; par la force des choses ils sont trop souvent amenés à jouer le rôle de voiture-balai(!); la société produit désormais structurellement inégalités et exclusions; c'est donc la société qu'il faut changer;
- elle convainc les Présidents qu'ils peuvent contribuer aussi à ce changement de société sur le terrain; exemple: en faisant du travail bénévole une forme active d'insertion sociale, en mettant en place des démarches plus innovantes comme les SEL, etc.



Ricardo Cherenti (Fédération Wallonne des CPAS)

En lisant le texte de cette plaquette, on se dit que l'action sociale dans l'Arrondissement de Dinant est diversifiée et réfléchie. Elle n'est pas le fruit d'un hasard ou d'une mode, elle est le fruit des besoins de la population. La réflexion que le Comité d'Orientation Social a sur le sujet en témoigne. Mais plus encore, **Prospect 15** etc. su mettre en place une réflexion qui n'isole pas un secteur par rapport aux autres. Des synergies sont construites pour remplir au mieux, et dans les meilleures conditions, les services considérés comme prioritaires.

Le tableau dressé montre également à quel point le travail social est difficile, d'une part parce que le public connaît une multitude de difficultés sociales en même temps (et dès lors on se rend compte que les besoins de la population tendent à s'élargir considérablement), mais aussi parce que peu de moyens sont octroyés aux politiques sociales en général, et aux CPAS en particulier, pour faire face aux multiples dimensions de la précarité sociale. Ajoutons que les différents niveaux de pouvoir peuvent se décharger de leur responsabilité pour la verser sur les communes. Le meilleur exemple en est le public des chômeurs sanctionnés qui font une demande aux CPAS (coût pour les CPAS wallons: près de 50 millions d'euros par an). Il s'en suit un accroissement du travail dans les CPAS, sans moyens supplémentaires. Cela crée pour chaque travailleur une surcharge de travail qui porte atteinte à la qualité du service et au bien être de tous. Vous le dénoncez très justement.

Il peut y avoir dans la plaquette, par ci et par là, des réflexions qui surprennent. Ainsi, par exemple, on pourrait s'étonner de voir certains qualifier d'«inacceptable» le recours des demandeurs à un avocat pour obtenir une aide. D'autre part, à certains moments, les mots utilisés laissent apparaître un regard stigmatisant sur les bénéficiaires. Le rôle des mandataires et, plus encore, des travailleurs sociaux, est d'éviter ces écueils. À côté des droits (que certains voudraient voir réduire) et des obligations (que certains veulent voir mis à l'honneur), il devrait y avoir une place prépondérante pour «la capacité» des personnes. C'est l'élément qui devrait permettre le regard du travailleur social. Si la capacité d'une personne est réduite, ses droits doivent augmenter et ses obligations diminuer. Si elle a beaucoup de capacité, le schéma inverse prévaut. Cela éviterait, je pense, la sur-responsabilisation des personnes qui n'ont pas les moyens de se prendre en charge.

En insertion, la réflexion mériterait un approfondissement. Il est en effet dommage que l'Arrondissement de Dinant, qui pourtant a été «précoce» dans sa volonté d'utiliser l'article 61 (notamment en rédigeant une plaquette d'information), utilise très peu cet outil. Il nous semble qu'il manque également une réflexion sur l'insertion sociale en tant que telle et sur l'insertion par la formation et/ou les études. Cela pourrait être un «plus» pour contribuer à la richesse des échanges dans l'Arrondissement.

Les bases de réflexions sont riches et doivent permettre aux responsables de poser à la fois un diagnostic sur la situation sociale de l'Arrondissement et prendre des options pour une politique sociale en adéquation avec les besoins de la population. Cependant, le texte de la plaquette montre très bien le manque de moyens des communes pour créer une politique sociale digne de ce nom. Cela engendre des conséquences importantes: des décideurs politiques qui n'arrivent pas à répondre aux besoins de leur population et des travailleurs dans l'insatisfaction de ne pouvoir offrir un service qui corresponde à l'image qu'ils se font d'un travail de qualité.

Le travail effectué est important et motivant. Il est la base d'une réflexion. Il pourrait aussi être la base d'une revendication.

Cécile Bartiaux (CPAS de Vresse sur Semois)

Les réflexions exprimées par les Président(e)s sont d'un autre ordre que celles des travailleurs sociaux, leurs analyses sont d'ordre plus politique.

Les assistantes sociales voient les choses sous un autre angle.

L'action sociale est diversifiée souvent compliquée, mais gérable.

Mais le travail social n'est pas si "noir" que cela, les assistantes sociales ne sont pas toutes débordées, en burn out.

Nous réalisons un travail qui tient souvent du court terme, il s'agit d'être toujours dans l'action, de donner une réponse rapide.

Il y a des grandes différences entre milieux urbain et rural notamment en matière de mobilité.

On ne peut ignorer certaines nécessités pour préparer le futur:

- information
- formation des assistants sociaux



Dominique Colaux (CPAS de Houyet)

Comment qualifier l'action sociale dans l'Arrondissement de Dinant?

Compte tenu de la non participation de certaines communes et CPAS, il n'est pas possible de parler de l'action sociale dans l'Arrondissement mais bien de l'action sociale sur certains territoires. L'action sociale tend à répondre tant aux besoins objectifs rejoints, qu'aux besoins objectifs non encore pris en compte, qu'aux besoins subjectifs.

Personnellement, j'ajouterai que pour les quelques réunions de **Prospect 15** etc auxquelles j'ai participé, je n'ai pas rencontré beaucoup de travailleurs sociaux. Parler, échanger, se questionner, essayer de comprendre... c'est peut-être une démarche nouvelle dans les faits. Le temps, la troisième étape et la réalisation de la cartographie de l'action sociale nous permettront de mieux qualifier cette dernière dans l'Arrondissement.

Les réflexions des Présidents portent sur les besoins subjectifs, répertoriés comme suit:

- les services rendus, en ne témoignant pas de tous les services rendus mais en épinglant les services qui risqueront de devenir problématiques si on ne les prend pas en considération:

1. dans la question du logement (fixe ou permanent) qui est un réel problème parce qu'il conditionne la situation de vie des familles, de dignité, de lien avec

les autres, de lieu d'accueil des membres d'une famille et des personnes qu'une famille accepte ou refuse de faire entrer, parce qu'il détermine le lieu de résidence ou de domicile, donc de compétence d'un CPAS et donc de déploiement de toute l'aide sociale possible... Les CPAS ont de plus en plus de difficultés à devenir propriétaires et les locataires doivent consacrer une part énorme de leurs revenus à ce poste.

Le constat réalisé que l'accompagnement des familles est primordial et est rendu difficile par le fait de la mobilité des gens: on ne sait pas travailler sur un long terme. Or la notion de temps est primordiale si l'on veut vraiment travailler en profondeur et oser parler de changements de comportement.

2. la question des énergies et de leur gestion frappe de plein fouet le mode de vie des familles mais également l'organisation de services créés et bien nécessaires tels les services de repas à domicile.

3. la question de la non scolarisation (dans un pays où l'enseignement est pourtant obligatoire) est cruciale si on la place dans l'optique de la réinsertion sociale puis professionnelle.

4. que dire des assuétudes et de la non formation des travailleurs sociaux de CPAS.

Comment mettre en place une réelle politique de cohésion sociale?

Il ne suffit pas de créer des plans de cohésion sociale pour répondre à cette question. Certaines expériences sont tout sauf de la cohésion sociale!

Je suis assez d'accord avec les 4 appels lancés qui soulignent fortement l'importance de l'allègement des démarches administratives et de leur bon sens.

- **les finances.** Bien sûr, la charge financière des CPAS repose sur les Communes, qui n'ont pas comme première mission l'action sociale.

De plus, des rôles, des tâches, des missions (exclusion du droit aux allocations de chômage) sans cesse croissants freinent le dynamisme pourtant mis quotidiennement en place.

- **le personnel** des CPAS est rarement du personnel statutaire avec tout ce que cet inconfort véhicule.

De plus, les travailleurs sociaux sont partagés entre les lourdeurs administratives des demandes des familles, des exigences des dossiers sociaux et le cœur de leur formation et de leur métier: l'aide aux personnes!

Le stress apparaît, des conflits dans des services peuvent voir le jour. De plus, ne pas répondre à toutes les demandes des familles, c'est indirectement demander aux collègues d'y répondre. C'est malsain, ça casse tout. C'est trop.

- **le public.** Il est le même et il a aussi changé: un nouveau public franchit les portes du CPAS: des travailleurs!

Ce public se présente avec un souhait d'avoir une réponse immédiate, sans apporter les éléments dont un travailleur social a besoin... Face à cette réalité bien décrite dans l'état des lieux, les assistants sociaux doivent s'adapter, apporter un renouveau à leur pratique afin de pouvoir répondre aux demandes des familles... tout en devant être compris par l'autorité du CPAS et par les Membres. A chaque réunion du Conseil, notre façon d'envisager une situation est jugée: on ne prend pas assez en compte le fait que nous sommes des agents de changements et pas des contrôleurs sociaux!!!

- **les projets** sont possibles, l'action sociale a de l'avenir et un bel avenir grâce à la mise en commun et en partage des différentes réalités et solutions envisagées.

Même si on a de plus en plus et... on doit continuer à exister avec nos spécificités, nos compétences, nos sensibilités et notre volonté réelle d'être des travailleurs sociaux dépendant d'une loi organique et d'une déontologie mais créateurs d'une jurisprudence et porteurs de l'action sociale. Nous devons être en face de ceux qui décident et non opposés, comme quand on parle, quand on communique. On doit répéter à l'infini ce en quoi on croit, à l'infini...



Parce qu'il faut conclure

Il ne s'agit pas de mettre un terme, il s'agit d'ouvrir des possibilités. En août 2011, le Groupe CERA et l'Université de Liège ont publié une analyse intitulée *La pauvreté en milieu rural en Région wallonne* dont nous citons quelques lignes de l'introduction:

La pauvreté est au cœur des enjeux actuels de société. La présidence belge lors de l'année européenne de lutte contre la pauvreté reflète bien cette préoccupation. Toutefois, elle est très souvent abordée dans un contexte urbanistique,

là où elle est davantage perceptible et mesurable, et par conséquent où foisonnent les services d'aide. Cependant, bien que moins visible et moins médiatisée, la pauvreté est bel et bien présente dans nos campagnes.

La pauvreté en milieu rural n'est pas une problématique émergente, au contraire, elle est au centre des préoccupations de bon nombre d'acteurs sociaux et a déjà fait l'objet d'approches.

Cette étude fourmille de témoignages divers dont il nous a semblé intéressant de faire écho, du moins pour une infime partie d'entre eux. Parole au terrain!

C'est une évidence que c'est quelque chose qui pose problème par rapport à des ménages peu argentés ou même qui peuvent avoir des difficultés à se débrouiller, à s'organiser dans l'espace temps parce que c'est clair que le temps en milieu rural, compte tenu des distances, n'est pas le même qu'en milieu urbain. On passe beaucoup plus de temps à faire des déplacements pour aller d'un point à un autre. Mais le coût aussi.

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Certaines personnes vont au Spar tous les jours pour parler à la caissière. C'est la réalité du milieu rural, on peut passer des jours sans rencontrer personne. Avant les changements de la poste, le facteur avait un rôle social énorme. C'était parfois la seule personne que les gens voyaient. Maintenant, ils ne le voient plus.

Aide en Milieu Ouvert à destination des jeunes

On voit les communes rurales asphyxiées, dans la quantité de choses diverses qu'elles doivent assumer sur la même quantité de personnel qu'elles ne peuvent pas diversifier. Ici, on ne sait pas créer de cellule spécifique. Il y a une difficulté d'aborder la quantité et la diversité des services en ne sachant pas les aufferter.

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Ici, il y a un truc positif qu'il faut reconnaître, c'est qu'au niveau des aides, on peut faire un petit peu tout et n'importe quoi. Ce n'est pas justement comme dans un gros CPAS où on dit «telle personne doit être dans telle situation pour avoir droit à telle aide». C'est l'avantage, c'est du ponctuel, c'est du cas par cas. On présente la situation de la personne, on fait des propositions, du moment que c'est raisonnable, s'il y a un besoin, ils sont prêts à payer.

CPAS rural

Ici, tout le monde connaît tout le monde, quand il y a une situation, on est très vite prévenu parce que la population en parle, soit à un mandataire, soit à la commune, soit à nous.

CPAS rural

Le problème, notamment, d'une commune rurale avec peu d'habitants, comme ici, c'est qu'il n'y a pas vraiment assez de personnes d'un même type, qui demanderaient la même chose, le même travail. Nous, c'est vraiment un travail individuel.

CPAS rural

Où qu'on aille, on a toujours beaucoup de probabilités de croiser un assistant social d'un service à cause de la faible densité. On se croise, on sait beaucoup moins reconstruire une bulle sans que les choses soient vues. Il y a une crainte que les assistants sociaux critiquent les faits et gestes, comme manger un boulet frites alors qu'on est au CPAS ou

endetté. Et les assistants sociaux remettent l'aide en question car le bénéficiaire traîne au café. C'est la réalité, pas une caricature.

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Mis à part l'emploi local comme les écoles, l'administration communale ou les petits commerces de proximité, il n'y a pas de grand pourvoyeur d'emploi dans les petites communes rurales. L'offre est moindre par rapport à la population. Les gens de ces communes doivent faire des navettes pour trouver un job.

Direction du Développement rural de la Région wallonne

Moi je pense qu'il y a quand même un certain protectionnisme ici, de la part de la population aussi. Ils ne veulent pas que n'importe qui vienne s'installer.

CPAS rural

Dans les domaines, un tissu social s'est installé, des relations entre les gens. La vie du camping que les gens aiment, tout le monde n'a pas envie de partir, même si le plan de secteur l'interdit.

Direction du Développement rural de la Région wallonne

Un Conseil d'Administration va par exemple imposer des décisions mais qui sont parfois

complètement à l'encontre de ce qu'on fait sur le terrain. «Ils savent», sous prétexte d'avoir fait une licence, mais ils ne connaissent pas le terrain.

Association de type Chapitre XII

S'il y a un manque, c'est dans le budget ménage qu'on puisera, parfois au détriment des enfants.

Mouvement de promotion et de défense des intérêts des agricultrices et des femmes rurales

Le dernier mot appartient aux auteurs de l'étude CERA/ULg:

Le pari est bien de partir des atouts, des qualités et des besoins des territoires ruraux et périurbains, des acteurs sociaux, économiques, agricoles, associatifs et publics, des savoir-faire des populations, en particulier des plus modestes. Sur cette base, il s'agit de développer, d'une part, une réflexion collective sur le devenir de ces territoires et sur les enjeux qui vont se poser dans les prochaines années. Il s'agit d'autre part de développer des projets et des actions transcommunales et participatives impliquant la population et l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux.





Pour toute information, s'adresser à

Prospect 15^{ETC}

Centre Culturel Régional de Dinant

Rue Grande 37

B 5500 DINANT

Tel.: 00 32 (0)82 213939

Fax: 00 32 (0)82 227243

info@ccrd.be

www.dinant.be



...une société n'est jamais une réalité cloisonnée, tant toutes les dimensions de la vie individuelle et collective s'interpénètrent. .../...

Qui mettrait en doute actuellement que son redressement économique pourrait se faire indépendamment de la valorisation de ses ressources humaines? Comment créer des emplois nouveaux sans développer une culture ouverte à la créativité et à l'innovation? Comment assurer l'insertion professionnelle des moins qualifiés sans agir sur le système éducatif? Comment créer un consensus régional sans valorisation positive d'une identité et d'une appartenance territoriale? Qui nierait encore, en Wallonie, que le refus de la fatalité d'un déclin industriel passe nécessairement par une réminiscence et une résurgence du culturel... (Michel Quévit)

Quinze communes au futur

L'Action sociale dans l'Arrondissement de Dinant, un état des lieux

L'idée de rédiger un «état des besoins» en matière sociale sur le territoire de l'Arrondissement de Dinant a été émise lors d'une rencontre du COS au cours de l'année 2008. Le représentant de la Fédération Wallonne des CPAS, participant aux rencontres dès l'origine, s'étonnait d'une relative méconnaissance par les différents partenaires de l'action sociale aux plans local et transcommunal. Comment, en effet, mettre en place une réelle transcommunalité sociale si les diverses parties ignorent les réalités les unes des autres. Pendant deux années, récolte, compilation, tri, mise en perspective furent au menu des rencontres entre président(e)s ou au sein de l'équipe de **Prospect 15^{etc.}**, équipe qui organisa le travail de rédaction, d'animation des rencontres et de correction.